

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2020

SGAM MALAKOFF HUMANIS



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Table des matières

Table des matières	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Résultats de souscription	11
A.3. Résultats des investissements	13
A.4. Performance des autres activités	17
B. Système de gouvernance	18
B.1. Informations générales	18
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques (ORSA)	27
B.4. Contrôle interne	31
B.5. Fonction d'audit interne	34
B.6. Fonction actuarielle	36
B.7. Sous-traitance	37
B.8. Autres informations.....	38
C. Profil de risques	39
C.1. Risque de souscription	39
C.2. Risque de marché	46
C.3. Risque de contrepartie	56
C.4. Risque de liquidité	58
C.5. Risque opérationnel	59
C.6. Autres risques importants	61
D. Valorisation	62
D.1. Valorisation des Actifs	62
D.2. Valorisation des provisions techniques	70
D.3. Valorisation des autres passifs	77
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	83
D.5. Autres informations	83
E. Gestion du capital	84
E.1. Fonds propres	84
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR)	93
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	100
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	100
E.5 Non-respect du MCR et du SCR	100
E.6 Autres Informations	100
Annexes : Les états quantitatifs	101

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19, le Groupe Malakoff Humanis s'est mobilisé pour accompagner ses clients en difficultés (retraités, assurés, entreprises, branches professionnelles) et soutenir, à travers ses actions sociales et sociétales, les personnes les plus fragilisées engageant un montant total de 368 M€.

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 119,8 M€ au 31 décembre 2020 contre 6 559,3 M€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de - 6,7 % en lien avec les effets de la crise sanitaire Covid 19 (chômage partiel, licenciements, exonérations et des résiliations).

Le résultat d'exploitation récurrent s'améliore néanmoins en 2020 du fait des effets bénéfiques des mesures structurelles engagées ces dernières années, qui confirme la trajectoire du plan stratégique avec une baisse très marquée des charges d'exploitation et une amélioration de la marge technique en Santé Collective (hors effet COVID), moins marquée en Prévoyance avec une sinistralité Décès et des Arrêts de Travail toujours défavorable.

La politique d'investissement et le pilotage des produits financiers ont permis de maintenir le taux de rendement comptable des actifs, malgré la baisse des taux constatée en 2020.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités affiliées du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription (hors mesures transitoires sur les provisions) de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 385,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 318,8 M€ en 2019.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 545,9 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 593,1 M€ en 2019, la baisse s'explique notamment par une baisse des expositions actions suite à des réallocations.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie est, au 31 décembre 2020, de 223,4 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis, contre 233,0 M€ en 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel de la SGAM Malakoff Humanis est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 201,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 212,9 M€ en 2019.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 28 397,0 M€ au 31 décembre 2020 contre 26 998,4 M€ en 2019.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2020, le Groupe applique les mesures transitoires sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance et y compris la prise en compte des mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis est de 20 590,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 19 091,4 M€ en 2019.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques y compris mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 359,7 M€ au 31 décembre 2020 contre 8 706,7 M€ en 2019. La diminution des fonds propres s'explique principalement par des pertes financières et techniques en 2020.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital en tenant compte des mesures transitoires pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 118,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 2 754,1 M€ en 2019.

Ainsi, le taux de solvabilité du Groupe Malakoff Humanis pour 2020 s'élève à 268 % (206 % sans la prise en compte des mesures transitoires) contre 316 % (226 % sans la prise en compte des mesures transitoires) en 2019.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Présentation générale

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Pour renforcer le lien entre les deux groupes, une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis régie par le Code des Assurances a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Pour simplifier les structures du Groupe Malakoff Humanis, les deux groupes prudentiels issus des deux groupes ont été dissous en 2019, les entités assurantielles sont donc affiliées directement à la SGAM Malakoff Humanis.

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.
Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit International
Malakoff Humanis Prévoyance	x	x			
IPSEC			x		
INPR		x			
CAPREVAL	x				
Mutuelle Malakoff Humanis	x	x			
Malakoff Humanis Nationale			x		
Radiance Mutuelle			x		
Mutuelle Renault	x				
Energie Mutuelle				x	x
CMAV	x				
QUATREM	x				
AUXIA	x				
Malakoff Humanis Assurances			x		
MH Retraite Supplémentaire		x			
AUXIA Assistance	x				
SGAM Malakoff Humanis	x	x			

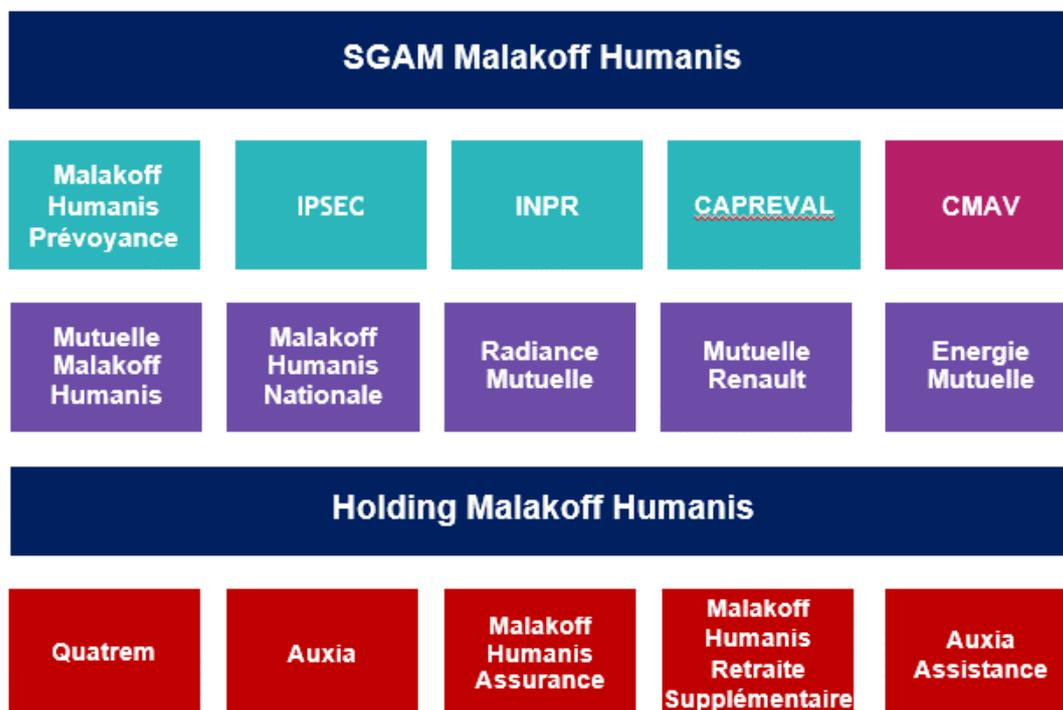
Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

A.1.2. La structure du groupe prudentiel

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, la SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2020. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

Les membres affiliés du groupe prudentiel exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie.

La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite.
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;

- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Au cours de l'année 2020, la Mutuelle MEDICIS a intégré le groupe Malakoff Humanis, son affiliation à la SGAM est effective à compter du 1^{er} janvier 2021 et elle sera donc intégrée dans les comptes de la SGAM en 2021. La mutuelle Médicis (Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services) exerce une activité dédiée à la retraite supplémentaire et assure deux régimes de retraite en points.

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		
	RÉEL 2019	RÉEL 2020	Evolution 2019 /2020 %
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	-7,2%
IPSEC	150,8	137,1	-9,1%
INPR	53,3	51,6	-3,1%
CAPREVAL	10,5	9,9	-5,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	5,5%
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	-2,1%
Radiance Mutuelle	76,5	79,1	3,5%
Mutuelle Renault	63,5	64,3	1,3%
Energie Mutuelle	33,2	38,4	15,7%
CMAV	8,5	6,0	-29,5%
QUATREM	1 630,7	1 462,9	-10,3%
AUXIA	253,1	238,1	-5,9%
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	-0,9%
MH Retraite Supplémentaire	47,7	24,7	-48,2%
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-4,2%
R2E	32,1	-	-100,0%
<i>Retraitement de combinaison (*)</i>	<i>-202,4</i>	<i>-151,4</i>	
SGAM Malakoff Humanis	6 559,3	6 119,8	-6,7%

(*) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Les parts représentant 50 % de la société R2E ont été cédées à Axa France Vie en avril 2020. En conséquence la société R2E n'est plus consolidée dans les comptes du Groupe à compter de 2020.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles entrant dans le périmètre arrêtés au 31 décembre 2020.

A.1.3. Les activités 2020 de la SGAM Malakoff Humanis

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 85% du portefeuille en 2020.

Chiffre d'affaires - comptes sociaux					
En M€	RÉEL 2019	RÉEL 2020	Santé	Prévoyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	1 847,5	1 517,0	33,0
IPSEC	150,8	137,1	76,1	61,0	-
INPR	53,1	51,6	20,6	31,0	-
CAPREVAL	10,5	9,9	5,9	4,0	-
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	518,6	-	-
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	175,6	3,0	-
Radiance Mutuelle	76,4	79,1	79,1	-	-
Mutuelle Renault	63,5	64,3	64,3	-	-
Energie Mutuelle	33,2	38,4	37,1	1,3	-
CMAV	8,5	6,0	-	1,0	5,0
QUATREM	1 630,7	1 462,9	855,9	471,0	136,0
AUXIA	253,1	238,1	-	238,1	-
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	22,0	28,7	1,0
Malakoff Humanis Ret. Supplémentaire	47,7	24,7	-	-	24,7
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-	12,7	-
Autres *	-170	-151,4	0,3	-0,3	-
SGAM Malakoff Humanis	6 559,3	6 119,8	3 703,0	2 368,5	199,7

* Retraitements de combinaison et entité non-affiliée à la SGAM en 2019.

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 119,8 M€, en baisse de 6,7% par rapport à 2019 (6 559,3 M€), sous l'effet notamment des impacts cumulés de la crise sanitaire et des résiliations.

Concernant les institutions de prévoyance du Groupe, on constate une baisse du chiffre d'affaires sous les effets de la crise sanitaire (notamment les effets du chômage partiel) et des résiliations à l'initiative de l'assureur en lien avec la politique de restauration de la marge du Groupe.

La progression du chiffre d'affaires de la Mutuelle Malakoff Humanis provient de la prise en compte de la substitution de la mutuelle MIEL (48 M€) compensant un niveau important de résiliation et les impacts de la crise Covid (4 M€). Pour les autres mutuelles, le chiffre d'affaires augmente légèrement par rapport à 2019 porté par le développement.

La CMAV a un chiffre d'affaires en baisse en raison en moindre versements en Epargne, dans un contexte de crise sanitaire et économique.

Pour les filiales, le chiffre d'affaires est en baisse également, impacté par les effets de la politique de restauration de la marge et de la crise sanitaire (chômage partiel et moindre activité pendant le confinement).

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

A.1.4. Le chiffre d'affaires par lignes d'activité

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total présenté ci-dessus selon la maille de définition de la stratégie de Malakoff Humanis se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2019	2020	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 028,3	4 776,8	-251,5	-5,0%
Santé similaire à la vie	105,0	103,0	-2,0	-1,9%
Non vie	13,3	12,7	-0,6	-4,5%
Vie	1 414,0	1 227,0	-187,0	-13,2%
Chiffres d'affaires	6 559,3	6 119,8	-439,5	-6,7%

Le chiffre d'affaires de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2020 est de **6 119,8 M€** pour les activités assurantielles contre 6 559,3 M€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de -6,7% (- 439,5 M€).

A.1.5. Le chiffre d'affaires par lignes d'activité et par entité

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	3 662,1	3 397,5	2 933,0	2 746,5	5,0	15,0	724,0	636,0		
IPSEC	150,8	137,1	117,8	105,1	-	-	32,9	32,0		
INPR	53,1	51,6	42,1	41,8	-	-	11,1	9,8		
CAPREVAL	10,5	9,9	7,7	7,3	-	-	2,8	2,6		
Mutuelle Malakoff Humanis	491,8	518,6	491,5	518,5	0,1	0,0	0,2	0,1		
Malakoff Humanis Nationale	182,4	178,6	179,9	176,1	-	-	2,6	2,5		
Radiance Mutuelle	76,4	79,1	76,1	79,1	-	-	0,3	-		
Mutuelle Renault	63,5	64,3	63,5	64,3	-	-	-	-		
Energie Mutuelle	33,2	38,4	33,2	38,4	-	-	-	-		
CMAV	8,5	6,0	-	-	-	-	8,5	6,0		
QUATREM	1 630,7	1 462,9	1 146,1	1 067,9	69,0	68,3	415,1	326,7		
AUXIA	253,1	238,1	15,0	16,4	13,6	12,8	224,5	208,9		
Malakoff Humanis Assurances	52,2	51,7	29,8	27,6	8,6	9,0	13,6	15,1		
MH Retraite Supplémentaire	47,7	24,7	-	-	-	-	47,7	24,7		
AUXIA Assistance	13,3	12,7	-	-	-	-	-	-	13,3	12,7

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est le résultat du chiffre d'affaires auquel on déduit les charges de sinistres et les frais de gestion.

La présentation de ce résultat de souscription est faite en vision récurrente, tenant compte uniquement des opérations non exceptionnelles (donc hors transfert de portefeuilles ou changement de contexte réglementaire ou constatations de bonis ou malis éventuels).

A.2.1. Le résultat de souscription récurrent

EN M€	2019	2020
Santé	-141,9	26,7
Prévoyance	-95,9	-166,2
Epargne	-5,0	-6,0
SGAM Malakoff Humanis	-242,9	-145,5

Le résultat d'exploitation récurrent s'améliore en 2020 sous l'effet de la sous-consommation de prestations en santé et la baisse des frais de gestion liée à la poursuite de la politique de maîtrise des coûts engagée par le groupe ces dernières années.

Cette amélioration est atténuée par une dégradation en prévoyance, en lien avec la baisse des cotisations générées par la crise sanitaire.

A.2.2. Le résultat de souscription récurrent par entité

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Re- traite	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Pré- voyance	-247,0	-209,1	-131,4	-45,8	-116,3	-162,4	0,3	-0,8
IPSEC	-1,7	-1,6	-1,6	-3,5	-0,1	1,9	-	-
INPR	1,7	1,5	1,6	1,8	0,1	-0,3	-	-
CAPREVAL	-2,3	-1,7	-2,2	-1,3	-0,2	-0,5	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	10,5	40,0	10,4	39,7	0,1	0,3	-	-
Malakoff Humanis Nationale	2,8	22,1	2,0	21,7	0,9	0,4	-	-
Radiancé Mutuelle	2,7	7,3	2,7	7,0	-0,1	0,3	-	-
Mutuelle Renault	1,2	6,2	1,2	6,2	-	-	-	-
Energie Mutuelle	1,2	1,9	1,0	1,7	0,2	0,2	-	-
CMAV	3,0	1,9	-	-	1,1	0,3	1,9	1,6
QUATREM	-25,4	-22,8	-30,0	-3,5	7,2	-14,2	-2,7	-5,1
AUXIA	7,5	5,9	-	-	7,5	5,9	-	-
Malakoff Humanis Assu- rances	4,3	1,0	2,6	2,0	1,2	-1,2	0,6	0,2
MH Retraite Supplémentaire	-1,2	-1,4	-	-	-	-	-1,2	-1,4
AUXIA Assistance	3,4	5,0	-	-	3,4	5,0	-	-

L'année 2020 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription s'améliore entre 2019 et 2020, tiré par la baisse des charges d'exploitation en lien avec la baisse de chiffre d'affaires.
- Pour IPSEC, le résultat de souscription est présenté en vision comptable et non en vision récurrente, la baisse se traduit par un provisionnement important sur les nouvelles affaires, sur le risque complémentaire aux risques statutaires.
- Pour INPR, le résultat de souscription est stable.
- Pour Capreval, le résultat de souscription s'améliore, avec une baisse des charges d'exploitation.

Pour les mutuelles :

- Pour Mutuelle Malakoff Humanis, une amélioration significative du résultat de souscription par la combinaison de l'amélioration de la marge technique et la baisse des charges d'exploitation qui atténue la hausse des commissions liée à la substitution de MIEL.
- Pour Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle et Energie Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription en lien avec une amélioration de la sinistralité santé (baisse des prestations santé payées en 2020) combinée à une baisse des charges.
- Pour Mutuelle Renault : une amélioration du résultat de souscription en lien avec une amélioration de la sinistralité santé (baisse des prestations santé payées en 2020).

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- La CMAV voit sa marge technique épargne individuelle qui progresse, accentuée par la baisse des charges.

Pour les filiales :

- Pour QUATREM, une amélioration de la sinistralité santé permettant de compenser la dégradation en prévoyance liés aux impacts de la crise sanitaire et une diminution de la marge technique épargne ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, une dégradation de la sinistralité santé et prévoyance individuelle, malgré une baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une relative stabilité du résultat de souscription.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. La performance financière comptable

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 1,9 % contre 2,5% en 2019. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2019	Valeur nette comptable 2020	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	15 821,7	15 044,4	-777,3	-1 190,7	416,6	2,7%
Obligations (yc forward)	12 417,6	11 591,2	-826,4	-1 156,4	333,4	2,8%
Dette Privée	1 238,2	1 217,4	-20,9	-40,6	19,6	1,6%
Immobilier	2 165,9	2 235,8	69,9	6,3	63,6	2,9%
Portefeuille de Performance	5 376,9	6 085,4	708,5	606,3	102,7	1,8%
Fonds non cotés	509,6	580,0	70,4	53,2	17,7	3,3%
Fonds et actions cotés	4 867,3	5 505,4	638,1	553,1	85,0	1,6%
Participations	318,2	345,8	27,6	23,0	4,7	1,4%
Monétaire et assimilé	633,7	1 851,6	1 218,0	1 221,6	-3,6	-0,3%
Total Placements	22 150,4	23 327,2	1 176,8	660,1	520,4	2,3%
Autre (*)				81,1	-81,1	
Total Placements yc Autre	22 150,4	23 327,2	1 176,8	741,2	439,3	1,9%

(*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2020.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2019	Valeur nette comptable 2020	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	11 414,9	12 371,0	956,1	743,0	217,9	1,8%
IPSEC	167,6	170,7	3,2	-0,4	3,6	2,1%
INPR	426,8	438,0	11,2	-2,0	13,3	3,1%
CAPREVAL	60,7	62,3	1,6	0,2	1,3	2,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	678,2	729,3	51,1	42,2	8,9	1,3%
Malakoff Humanis Nationale	82,4	97,4	15,1	14,6	0,4	0,5%
Radiance Mutuelle	104,0	102,5	-1,5	-2,5	1,1	1,1%
Mutuelle Renault	66,2	67,0	0,8	-0,4	1,2	1,8%
Energie Mutuelle	8,8	10,7	1,9	1,8	0,1	1,3%
CMAV	473,4	464,2	-9,1	-18,4	10,0	2,1%
QUATREM	6 707,0	6 874,4	167,4	16,4	151,0	2,1%
AUXIA	1 721,1	1 770,4	49,3	11,9	37,6	2,1%
Malakoff Humanis Assurances	122,1	136,4	14,3	12,6	1,7	1,4%
MH Retraite Supplémentaire	1 289,3	1 302,1	12,8	-19,0	31,7	2,4%
AUXIA Assistance	26,5	27,9	1,4	0,7	0,7	2,6%
SGAM Malakoff Humanis	22 150,4	23 327,2	1 176,8	741,2	439,3	1,9%

A.3.2. La Contribution financière

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du Groupe de 196 M€, en baisse de 52 M€ par rapport à 2019, en raison de moindres réalisations de plus-values et de la diminution des revenus des obligataires.

En M€	2019	2020
Produits financiers	549,7	439,3
Charges de distribution	-301,9	-243,3
SGAM Malakoff Humanis	247,8	196,0

Cette politique prudente de réalisation de plus-values dans le but de consolider la valeur bilantielle des actifs explique ainsi en partie la baisse du taux de rendement comptable des actifs (1,9% contre 2,5% en 2019).

Le taux de distribution est en légère baisse par rapport à 2019, en lien avec la baisse des taux.

A3.3. La Contribution financière par entité

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	185,1	135,5	298,6	217,9	-113,4	-82,4
IPSEC	3,2	2,5	4,9	3,6	-1,7	-1,0
INPR	11,8	12,7	12,7	13,3	-0,8	-0,5
CAPREVAL	0,8	0,8	1,5	1,3	-0,6	-0,5
Mutuelle Malakoff Humanis	9,5	8,7	10,4	8,9	-0,9	-0,1
Malakoff Humanis Nationale	2,6	1,0	2,9	0,4	-0,3	0,6
Radiance Mutuelle	4,6	1,1	4,6	1,1	-	-
Mutuelle Renault	1,5	1,2	1,5	1,2	-	-
Energie Mutuelle	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
CMAV	3,0	2,8	11,9	10,0	-8,9	-7,3
QUATREM	72,0	55,8	192,2	151,0	-120,1	-95,2
AUXIA	12,8	8,7	42,8	37,6	-30,0	-28,9
Malakoff Humanis Assurances	0,9	0,9	1,8	1,8	-0,8	-0,8
MH Retraite Supplémentaire	10,8	6,0	39,9	31,7	-29,1	-25,8
AUXIA Assistance	0,8	0,7	0,8	0,7	-	-
SGAM Malakoff Humanis	247,8	196,0	549,7	439,3	-301,9	-243,3

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2020 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une baisse des produits financiers en 2020 en lien avec la baisse des marchés financiers ;
- IPSEC : une baisse en raison de la constatation d'une provision pour dépréciation durable de 0,3M€ ;
- INPR : en hausse par rapport à 2019, notamment dû à l'amélioration des marchés financiers sur la fin de l'année.

Pour les Mutuelles, l'année 2020 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis et Malakoff Humanis Nationale : une baisse des produits financiers en lien avec la baisse des marchés financiers de l'année ;
- Radiance Mutuelle : une forte baisse par rapport 2019 avec des dotations de provisions pour dépréciations complémentaires liées au contexte et des cessions de participations à caractère exceptionnel intervenues sur 2019 ;
- Mutuelle Renault et Energie Mutuelle : une stabilité par rapport 2019.

Pour la CMAV et les filiales, on constate une baisse des produits financiers en lien avec la baisse des marchés financiers sur l'année 2020.

A.3.4. La Performance financière économique

L'année 2020 a été marquée par une légère performance de marché des actions et une diminution des taux d'intérêt entraînant une augmentation des cours des obligations en valeur de marché mais pas de produits financiers.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **798,9 M€**.

Le portefeuille de performance a généré une performance économique de + 2,9 %, en ligne avec les marchés des actions en 2020.

EN M€	Valeur de marché 2019	Valeur de marché 2020	Variation de valeur	apports / retraits	Dont performance économique	Performance économique
Portefeuille d'adossment	18 972,6	18 425,4	-547,2	-1 190,7	643,6	3,4%
Obligations (yc forward)	15 166,1	14 649,8	-516,3	-1 156,4	640,1	4,3%
Dette Privée	1 286,3	1 252,4	-33,9	-40,6	6,8	0,5%
Immobilier	2 520,1	2 523,2	3,1	6,3	-3,3	-0,1%
Portefeuille de Performance	6 927,6	7 533,1	605,5	469,9	135,5	1,9%
Fonds non cotés	853,3	823,3	-30,0	-83,2	53,2	6,3%
Fonds et actions cotés	6 074,3	6 709,8	635,5	553,1	82,3	1,3%
Participations	541,1	583,8	42,7	23,0	19,8	3,5%
Monétaire et assimilé	557,2	1 854,7	1 297,5	1 297,5		
Total Placements	26 998,4	28 397,0	1 398,5	599,6	798,9	2,9%

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2019	Valeur de marché 2020	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	14 313,1	15 061,3	748,2	712,2	35,9	0,2%
IPSEC	196,4	200,6	4,1	-0,1	4,3	2,1%
INPR	614,1	597,5	-16,6	-2,0	-14,5	-2,3%
CAPREVAL	73,3	76,1	2,8	0,2	2,6	3,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	972,8	975,8	3,0	41,7	-38,7	-3,6%
Malakoff Humanis Nationale	89,0	103,8	14,8	13,8	1,1	0,9%
Radiance Mutuelle	115,3	113,0	-2,3	-2,6	0,4	0,4%
Mutuelle Renault	77,6	79,2	1,6	-0,6	2,2	2,8%
Energie Mutuelle	10,1	10,7	0,6	0,4	0,2	1,8%
CMAV	632,4	630,2	-2,2	-20,8	18,7	2,9%
QUATREM	8 578,9	8 921,5	342,6	9,1	333,4	3,7%
AUXIA	1 450,4	1 457,7	7,3	-28,4	35,7	2,2%
Malakoff Humanis Assurances	131,7	147,1	15,3	12,1	3,2	2,2%
MH Retraite Supplémentaire	1 715,2	1 787,6	72,4	-20,0	92,5	5,0%
AUXIA Assistance	32,0	33,4	1,4	0,5	0,9	2,3%
SGAM Malakoff Humanis	26 998,4	28 397,0	1 398,5	599,6	798,9	2,9%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de +1 M€
- **Malakoff Humanis Expertis** : entité porteuse des services du Groupe et en particulier l'offre et la marque Entreprise Territoire de santé. Expertis achète des services à des prestataires externes et recevra une redevance d'utilisation de l'offre et de la marque. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de - 3 M€
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. L'année 2019 a été la phase de lancement de la société. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 1 M€
- **Malakoff Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,9 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 3 M€
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Des résultats 2020 de + 3 M€

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Description du système de gouvernance Malakoff Humanis

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en œuvre.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens

Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

B.1.2. Les dirigeants effectifs du Groupe prudentiel

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier avait connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2020**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier Directeur général	Michel Estimbre Directeur général délégué Christophe Scherrer Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier <i>Directeur général</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
IPSEC	Jérôme Sabourin <i>Directeur général</i>	Muriel Boccara <i>Directrice générale déléguée</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
INPR	Christophe Scherrer <i>Directeur général</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i>
CAPREVAL	Michel Estimbre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier <i>Directeur opérationnel</i>	Michel Estimbre <i>Directeur général délégué</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i> Jean-Pierre Pol <i>Président du Conseil d'administration</i>
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier <i>Dirigeant opérationnel</i>	William Cool <i>Directeur général délégué</i> Michel Villatte <i>Président du Conseil d'administration</i>
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand <i>Dirigeant opérationnel</i>	Jacques Berruet <i>Président du Conseil d'administration</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Mutuelle Renault	Olivier Dubois <i>Dirigeant opérationnel</i>	Christian d'Achon <i>Président du Conseil d'administration</i> Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
Energie Mutuelle	Jean Claude Rouyre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i> Marc Pelouard <i>Président du Conseil d'administration</i>
CMAV	Michel Estimbre <i>Directeur général</i>	Christophe Scherrer <i>Directeur général délégué</i>
QUATREM	Pierre-Jean Besombes <i>Directeur général</i>	Pascal Broussoux <i>Directeur général délégué</i>
AUXIA	Emmanuel Copin <i>Directeur général</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>
Malakoff Humanis Assurances	Nathalie Christiaen <i>Directrice générale</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>
MH Retraite Supplémentaire	Thomas Colin <i>Directeur général</i>	Patricia Barrère <i>Directrice générale déléguée</i>
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin <i>Directeur général</i>	Thomas Uberfill <i>Directeur général délégué</i>

B.1.3. Les changements au sein du système de gouvernance en 2020

L'année 2020 a connu une modification au sein de Auxia et de Auxia Assistance, par le changement du directeur général.

B.1.4. Principales missions et responsabilités des fonctions clés

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques). Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
IPSEC	Renaud Bruneteau	Samia Desplat	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Brigitte Charton Delorme
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme

B.1.5. Politique et les pratiques de rémunération

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la

rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. Description des principes majeurs de la compétence et l'honorabilité

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicable.

B.2.1.1. Critères de compétence

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ Membres du Conseil d'administration

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. Critère d'honorabilité

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. Procédures relatives à la compétence et l'honorabilité

B.2.2.1. Appréciation de la compétence collective

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

Le groupe Malakoff Humanis veille à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort.

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
 - La connaissance du groupe et de son environnement
 - La stratégie et le développement
 - La gouvernance et la gestion des risques
 - L'environnement économique et financier
- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
 - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
 - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. Appréciation de l'honorabilité

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1,2 et 3° desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudential portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudential,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

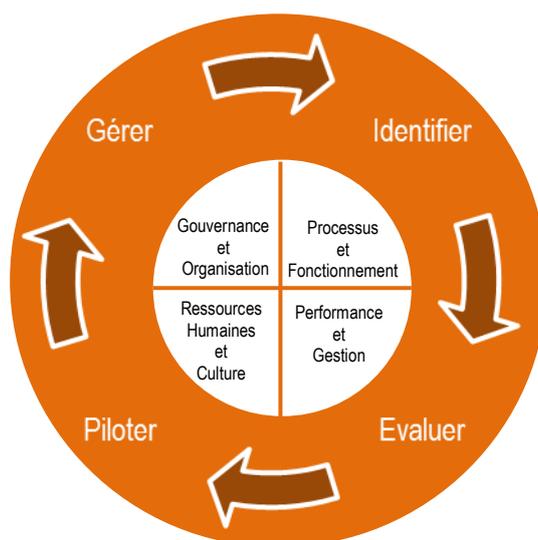
B.3.1. Stratégie de gestion des risques

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

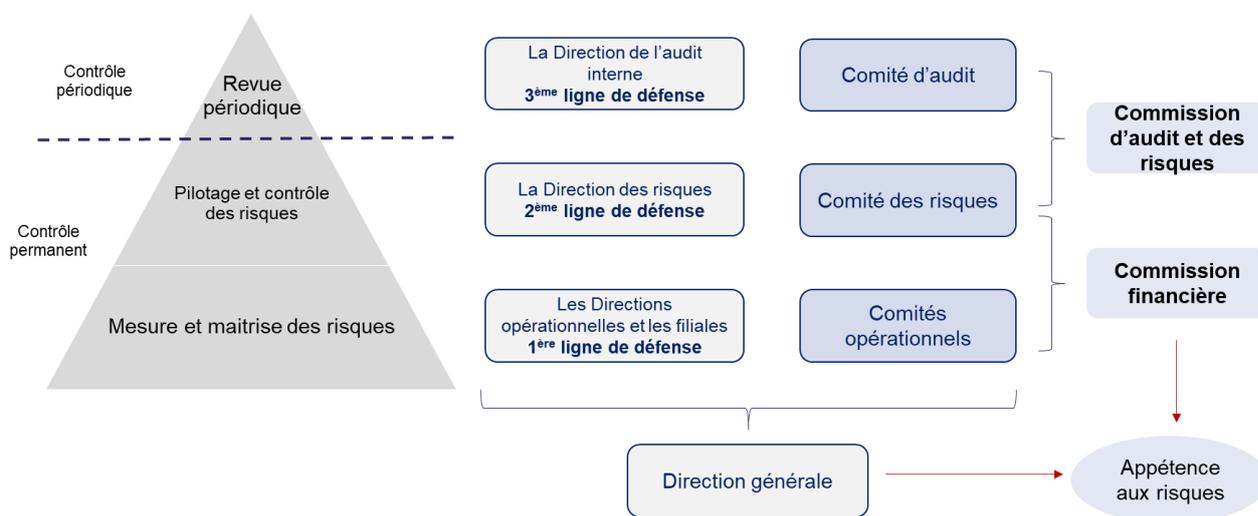
Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
 - o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
 - o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ Le besoin global de solvabilité

Les risques portés par la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées se classent en 3 catégories :



Les risques stratégiques regroupent les risques liés à l'environnement du Groupe de manière générale (concurrentiel ou environnementaux). Ces risques ont un impact pouvant remettre en cause la pérennité de la SGAM ou de ses entités.

Les risques opérationnels majeurs sont principalement liés à des événements internes et se gèrent à travers le dispositif de contrôle interne. Ce sont des risques contraints pour lesquels l'appétit aux risques est inexistant.

Ils regroupent :

- Les risques opérationnels : dysfonctionnement interne constitutif d'une perte ou d'un effet pénalisant l'atteinte des objectifs ;
- Les risques de sécurité des systèmes d'information et de continuité : défaillance des systèmes d'informations ou sinistres majeurs sur les infrastructures impactant l'atteinte des objectifs et /ou la continuité d'activité
- Les risques de non-conformité et notamment la non-conformité aux dispositions de protection de la clientèle, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et la corruption.

Les risques de solvabilité : ils ont un impact significatif sur les fonds propres mais une fréquence peu élevée. Leur survenance est liée à des phénomènes externes non maîtrisables. Ce sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d'en limiter l'impact sur la solvabilité.

Ces risques regroupent :

- Les risques financiers : dégradation des marchés financiers ou manque de liquidité
- Les risques techniques : mauvaise sélection des risques garantis, mauvaise tarification et non maîtrise de la sinistralité.

Compte-tenu de ces différences, ces risques sont gérés avec des échelles d'évaluation différentes mais restent pilotés et gérés de manière cohérente au niveau des exercices ORSA.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - o Une description du profil de risque,
 - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - o La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels et le contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. Identification et évaluation des risques opérationnels

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. Evaluation des risques opérationnels

Évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. Réduction de l'exposition aux risques opérationnels

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. Les acteurs de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) ;
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre pas les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités. Elle vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de la fonction audit interne

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

B.5.2. Indépendance et Objectivité

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique

en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;

- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Dispositif de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique S2 ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

➤ **Avis sur la suffisance des provisions techniques à partir**

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

➤ **Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers**

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

➤ **Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance**

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Politique de maîtrise des risques de sous-traitance

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle - même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. Le dispositif de maîtrise de l'externalisation

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques. Elle pourra également faire l'objet d'une notification à l'ACPR, le cas échéant.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. Profil de risques

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Identification, Exposition et Evaluation des risques de souscription

C.1.1.1. Définition des risques de souscription

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
 - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
 - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
 - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
 - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaire impactant la marge technique ;
 - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
 - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. Les critères d'exposition aux risques de souscription

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

➤ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.2. Les risques importants

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

En M€					Décomposition du SCR de souscription hors mesures transitoires								
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes hors transitoires	SCR Souscription hors transitoires	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé	Santé - NSLT	3 219,2	1 568,1	1 516	-	-	-	0	-	-	53	-
	Décès accidentel												
	Incapacité et Invalidité en attente												
Pré-voiance	Dépendance	Santé - SLT	3 338,4	188,6	-	-3	74	28	4	36	127	-	-77
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé												
	Assistance	NON VIE	0,6	3,8	4	-	-	-	0	-	-	0	0
	Décès et maintien garanties	VIE	15 185,7	748,5	-	221	419	297	0	142	36	243	-610
	Rente éducation												
	Rente conjoint												
	Emprunteur												
Ob-sèques	Obsèques												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	487,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diversification				-124,0									-124
Total SCR Souscription			22 231,6	2 385,0	1 519	218	494	325	4	178	163	296	-811

Le **SCR de souscription santé NSLT** représente globalement un montant de **1 568,1 M€** soit 30,4 % du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2020.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **748,5 M€ soit 14,5% du BSCR** total avant diversification au 31 décembre 2020. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 30,8% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 16,2% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 21,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 17,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transi- toire	SCR Souscription santé		SCR Souscrip- tion Vie	SCR Souscrip- tion Non- Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 469,2	129,0	972,0	452,5	-
IPSEC	36,5	1,6	33,0	4,8	-
INPR	25,2	2,6	18,3	5,7	-
CAPREVAL	6,3	0,2	5,5	1,9	-
Mutuelle Malakoff Humanis	86,1	0,3	85,9	0,1	-
Malakoff Humanis Nationale	30,2	-	30,8	1,0	-
Radiance Mutuelle	17,0	3,4	14,7	0,5	-
Mutuelle Renault	12,7	-	12,9	-	-
Energie Mutuelle	4,6	0,1	4,6	--	-
CMAV	5,8	-	-	5,8	-
QUATREM	761,8	30,1	435,0	321,5	-
AUXIA	63,8	22,4	5,6	38,2	-
Malakoff Humanis Assurances	11,1	6,3	6,2	0,8	-
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-	-	-
AUXIA Assistance	3,8	-	-	-	3,8
SGAM Malakoff Humanis	2 385	188,6	1 568,1	748,5	3,8

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM et Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire n'étant pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

C.1.3. Les principaux moyens de maîtrise des risques de souscription

C.1.3.1. Une politique de souscription

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. Un dispositif de pilotage

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. Une politique d'indemnisation

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. La réassurance non proportionnelle

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Identification, Exposition et Evaluation aux risques de marché

C.2.1.1. Définition des risques de marché

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque. Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. Les critères d'exposition aux risques de marché

➤ Les montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

➤ Les engagements d'assurance

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur durée, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

C.2.2. Les risques de marché les plus importants

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	28 397,0	2 782,9	100%
Portefeuille d'adossment	18 425,4	1 040,8	65%
Obligations	14 649,8	307,9	52%
Dette privée	1 252,4	91,0	4%
Immobilier	2 523,2	641,9	9%
Portefeuille de performance	7 533,1	1 567,3	27%
Fonds non cotés	823,3	290,1	3%
Fonds et actions cotés	6 709,8	1 277,2	24%
Participations	583,8	132,9	2%
Monétaire et assimilés	1 854,7	41,9	7%
Concentration et autre		0,0	
Total Engagements (risque de taux)		193,3	
Diversification		-430,3	
SCR Marché		2 545,9	

Le risque de marché représente 49% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2020 contre 50% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2019. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Malakoff Humanis Prévoyance	Total placements	15 061,3	1 874,8	100%
	Portefeuille d'adossment	7 976,5	530,3	53%
	Obligations	6 255,3	180,4	42%
	Dettes privées	524,3	52,4	3%
	Immobilier	1 197,0	297,5	8%
	Portefeuille de performance	4 302,7	906,4	29%
	Fonds non cotés	463,6	162,2	3%
	Fonds et actions cotés	3 839,1	744,3	25%
	Participations	1 781,1	415,9	12%
	Monétaire et assimilés	1 001,0	22,2	7%
	Total Engagements (risque de taux)		64,4	
Diversification		-304,0		
SCR Marché			1 635,2	

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
IPSEC	Total placements	200,6	28,1	100%
	Portefeuille d'adossment	159,1	13,9	79%
	Obligations	131,2	6,9	65%
	Immobilier	27,9	7,0	14%
	Portefeuille de performance	30,0	11,1	15%
	Fonds non cotés	0,7	0,0	0%
	Fonds et actions cotés	29,3	11,1	15%
	Participations	8,6	1,9	4%
	Monétaire et assimilés	2,9	0,0	1%
	Concentration et autre		1,2	
	Total Engagements (risque de taux)		0,5	
Diversification		-5,1		
SCR Marché			23,6	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	597,5	143,5	100%
Portefeuille d'adossment	186,6	22,2	31%
Obligations	119,3	8,5	20%
Dette privée	20,5	2,0	3%
Immobilier	46,7	11,7	8%
Portefeuille de performance	242,2	79,7	41%
Fonds non cotés	20,4	8,2	3%
Fonds et actions cotés	221,9	71,5	37%
Participations	151,6	36,3	25%
Monétaire et assimilés	17,0	0,6	3%
Concentration et autre		4,7	
Total Engagements (risque de taux)		-6,3	
Diversification		-22,4	
SCR Marché		114,7	

INPR

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	76,1	12,7	100%
Portefeuille d'adossment	52,7	6,3	69%
Obligations	41,7	4,4	55%
Dette privée	3,8	0,1	5%
Immobilier	7,1	1,8	9%
Portefeuille de performance	18,0	6,3	24%
Fonds non cotés	1,7	0,7	2%
Fonds et actions cotés	16,2	5,5	21%
Monétaire et assimilés	5,5	0,1	7%
Concentration et autre		0,1	
Total Engagements (risque de taux)		-2,9	
Diversification		-2,5	
SCR Marché		7,4	

CAPREVAL

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	975,8	194,4	100%
Portefeuille d'adossment	301,9	41,8	31%
Obligations	230,6	25,7	24%
Dette privée	16,9	2,5	2%
Immobilier	54,4	13,6	6%
Portefeuille de performance	171,0	47,1	18%
Fonds non cotés	54,4	17,0	6%
Fonds et actions cotés	116,6	30,1	12%
Participations	445,9	99,1	46%
Monétaire et assimilés	56,9	1,2	6%
Concentration et autre		5,2	
Total Engagements (risque de taux)		-1,3	
Diversification		-33,4	
SCR Marché		159,6	

Mutuelle Malakoff Humanis

Mutuelle Humanis Nationale

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	103,8	24,1	100%
Portefeuille d'adossment	54,6	8,5	53%
Obligations	45,7	6,2	44%
Dette privée			
Immobilier	9,0	2,2	9%
Portefeuille de performance	34,6	10,8	33%
Fonds non cotés	0,0		0%
Fonds et actions cotés	34,6	10,8	33%
Participations	6,9	1,5	7%
Monétaire et assimilés	7,7	0,1	7%
Concentration et autre		3,3	
Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
Diversification		-7,9	
SCR Marché		15,9	

Radiance Mutuelle

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	113,0	14,9	100%
Portefeuille d'adossment	80,1	7,1	71%
Obligations	60,7	2,7	54%
Dette privée	2,4	0,2	2%
Immobilier	17,0	4,2	15%
Portefeuille de performance	20,0	5,1	18%
Fonds non cotés	0,4		0%
Fonds et actions cotés	19,6	5,1	17%
Participations	3,7	0,8	3%
Monétaire et assimilés	9,2	0,0	8%
Concentration et autre		1,8	
Total Engagements (risque de taux)		0,1	
Diversification		-3,3	
SCR Marché		11,7	

Mutuelle Renault

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	79,2	13,9	100%
Portefeuille d'adossment	54,3	7,9	69%
Obligations	43,0	5,2	54%
Dette privée	0,4		0%
Immobilier	10,9	2,7	14%
Portefeuille de performance	17,9	3,9	23%
Fonds et actions cotés	17,9	3,9	23%
Participations	3,7	0,6	5%
Monétaire et assimilés	3,4	0,0	4%
Concentration et autre		1,5	
Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
Diversification		-3,4	
SCR Marché		10,3	

Energie Mutuelle

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	10,7	1,5	100%
Portefeuille d'adossment	3,2	0,4	29%
Obligations	3,2	0,4	29%
Portefeuille de performance	3,1	0,9	29%
Fonds et actions cotés	3,1	0,9	29%
Monétaire et assimilés	4,5		42%
Concentration et autre		0,2	
Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
Diversification		-0,4	
SCR Marché		1,0	

CMAV

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	630,2	101,6	100%
Portefeuille d'adossment	460,6	57,8	73%
Obligations	387,5	42,1	61%
Dette privée	27,3	4,2	4%
Immobilier	45,7	11,4	7%
Portefeuille de performance	108,7	27,0	17%
Fonds non cotés	9,9	4,0	2%
Fonds et actions cotés	98,8	23,0	16%
Participations	60,8	13,4	10%
Monétaire et assimilés	0,1	0,0	0%
Concentration et autre		3,4	
Total Engagements (risque de taux)		-30,0	
Diversification		-21,2	
SCR Marché		50,4	

QUATREM

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	8 921,5	642,9	100%
Portefeuille d'adossment	6 952,1	308,5	78%
Obligations	5 586,8	63,3	63%
Dette privée	478,5	23,5	5%
Immobilier	886,8	221,7	10%
Portefeuille de performance	1 625,0	320,0	18%
Fonds non cotés	197,0	79,8	2%
Fonds et actions cotés	1 428,0	240,2	16%
Monétaire et assimilés	344,4	14,4	4%
Total Engagements (risque de taux)		113,0	
Diversification		-129,6	
SCR Marché		626,3	

AUXIA

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	1 457,7	158,7	100%
Portefeuille d'adossment	936,9	52,4	64%
Obligations	721,5	14,2	49%
Dette privée	100,7	9,5	7%
Immobilier	114,6	28,7	8%
Portefeuille de performance	456,7	99,6	31%
Fonds non cotés	52,5	17,2	4%
Fonds et actions cotés	404,2	82,4	28%
Monétaire et assimilés	64,1	2,8	4%
Concentration et autre		3,8	
Total Engagements (risque de taux)		10,7	
Diversification		-28,8	
SCR Marché		140,6	

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	147,1	25,7	100%
Portefeuille d'adossment	109,2	17,0	74%
Obligations	101,3	15,4	69%
Dette privée	2,3	0,1	2%
Immobilier	5,7	1,4	4%
Portefeuille de performance	20,2	6,9	14%
Fonds et actions cotés	20,2	6,9	14%
Monétaire et assimilés	17,7	0,2	12%
Concentration et autre		1,6	
Total Engagements (risque de taux)		-4,4	
Diversification		-6,2	
SCR Marché		15,0	

MH Retraite Supplémentaire

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements	1 787,6	111,1	100%
Portefeuille d'adossment	1 464,8	46,6	82%
Obligations	1 229,7	5,1	69%
Dette privée	84,7	3,9	5%
Immobilier	150,4	37,6	8%
Portefeuille de performance	295,7	62,8	17%
Fonds non cotés	30,6	12,3	2%
Fonds et actions cotés	265,2	50,5	15%
Participations		0,2	
Monétaire et assimilés	27,1	1,5	2%
Diversification		-111,1	
SCR Marché		-	

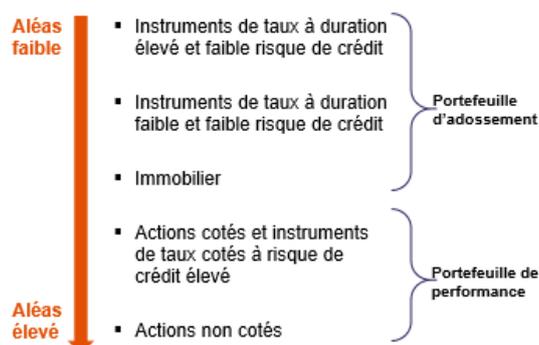
En M€		Valeur de mar- ché	Contribution au SCR de marché	Poids
Total placements		33,4	6,3	100%
Portefeuille d'adossment		19,5	1,9	58%
Obligations		19,5	1,9	58%
Portefeuille de performance		10,5	3,9	31%
Fonds non cotés		0,5		1%
Fonds et actions cotés		10,0	3,9	30%
Monétaire et assimilés		3,4	0,1	10%
Concentration et autre			0,4	
Total Engagements (risque de taux)			0,0	
Diversification			-2,1	
SCR Marché			4,1	

AUXIA Assistance

C.2.3. Les principaux moyens de maitrise des risques de marché

C.2.3.1. L'allocation des placements

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maitriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	53,0%	28,6%	11,8%	6,6%
IPSEC	79,3%	14,9%	4,3%	1,4%
INPR	31,2%	40,5%	25,4%	2,9%
CAPREVAL	69,2%	23,6%	-	7,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	30,9%	17,5%	45,7%	5,8%
Malakoff Humanis Nationale	52,6%	33,4%	6,6%	7,4%
Radiance Mutuelle	70,9%	17,7%	3,3%	8,1%
Mutuelle Renault	68,5%	22,6%	4,6%	4,3%
Energie Mutuelle	29,3%	28,6%	0,0%	42,0%
CMAV	73,1%	17,2%	9,7%	0,0%
QUATREM	77,9%	18,2%	-	3,9%
AUXIA	64,3%	31,3%	-	4,4%
Malakoff Humanis Assurances	74,3%	13,7%	-	12,0%
MH Retraite Supplémentaire	81,9%	16,5%	-	1,5%
AUXIA Assistance	58,3%	31,5%	-	10,2%
SGAM Malakoff Humanis	64,9%	26,5%	2,1%	6,5%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	6,0%	41,1%	13,9%	13,7%	4,4%	7,5%	13,5%
IPSEC	6,3%	28,4%	34,4%	18,0%	6,0%	-	6,9%
INPR	6,4%	43,5%	7,3%	7,0%	0,0%	12,6%	23,2%
CAPREVAL	3,3%	49,0%	12,8%	13,8%	0,0%	8,6%	12,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	1,6%	37,3%	25,1%	13,6%	-0,2%	6,6%	16,0%
Malakoff Humanis Nationale	7,4%	18,4%	29,6%	25,7%	1,1%	-	17,8%
Radiance Mutuelle	-	2,6%	49,4%	15,0%	17,4%	3,4%	12,3%
Mutuelle Renault	6,0%	10,3%	47,7%	26,9%	1,6%	0,9%	6,6%
Energie Mutuelle	-	-	-	74,1%	25,9%	-	-
CMAV	0,1%	65,7%	5,5%	9,9%	0,0%	7,7%	11,2%
QUATREM	2,3%	56,4%	6,7%	11,6%	1,6%	8,8%	12,6%
AUXIA	4,5%	43,3%	9,3%	17,3%	0,2%	12,9%	12,4%
Malakoff Humanis Assurances	6,8%	22,0%	32,2%	29,5%	1,2%	2,3%	6,0%
MH Retraite Supplémentaire	3,7%	63,8%	7,7%	4,7%	2,0%	7,6%	10,4%
AUXIA Assistance	5,1%	53,1%	19,3%	21,1%	1,3%	-	-
SGAM Malakoff Humanis	4,4%	47,8%	11,4%	12,6%	0,8%	8,1%	14,9%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	52,8%	36,4%	10,8%
IPSEC	15,2%	82,5%	2,3%
INPR	27,5%	64,1%	8,4%
CAPREVAL	45,5%	44,8%	9,7%
Mutuelle Malakoff Humanis	34,8%	33,4%	31,8%
Malakoff Humanis Nationale	33,7%	66,3%	0,0%
Radiance Mutuelle	43,5%	54,5%	2,0%
Mutuelle Renault	48,1%	51,9%	-
Energie Mutuelle	57,2%	42,8%	-
CMAV	51,4%	39,5%	9,1%
QUATREM	58,0%	29,9%	12,1%
AUXIA	51,0%	37,5%	11,5%
Malakoff Humanis Assurances	33,2%	66,8%	-
MH Retraite Supplémentaire	54,6%	35,1%	10,3%
AUXIA Assistance	30,0%	65,2%	4,8%
SGAM Malakoff Humanis	48,7%	40,4%	10,9%

C.2.3.2. La politique de réalisation des produits financiers

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

C.2.3.3. La capacité de redressement des tarifs

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (33 % du SCR de contrepartie 2020 avant diversification) et de type 2 (67 % du SCR de contrepartie 2020 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	4 945,1	2 078,5	0,0%	78,6
Créances de type 2	900,1	900,1	17,6%	158,3
Total	5 845,2	2 978,6	5,3%	223,4

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	105,8	38,8	73,5
IPSEC	6,9	1,0	6,1
INPR	2,0	0,2	1,9
CAPREVAL	0,4	0,3	0,2
Mutuelle Malakoff Humanis	15,9	3,5	13,1
Malakoff Humanis Nationale	4,2	1,6	2,8
Radiance Mutuelle	3,3	2,3	1,2
Mutuelle Renault	1,3	1,0	0,3
Energie Mutuelle	3,0	1,3	2,0
CMAV	1,8	1,1	0,8
QUATREM	44,8	20,3	27,5
AUXIA	26,2	18,1	9,7
Malakoff Humanis Assurances	3,7	1,3	2,6
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-
AUXIA Assistance	0,8	0,0	0,7
SGAM Malakoff Humanis	223,4	78,6	158,3

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, CMAV et Auxia où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2020 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	6,5%	77,3%	16,2%

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
SGAM Malakoff Humanis	6,5%	77,3%	16,2%
Malakoff Humanis Prévoyance	6,6%	78,8%	14,5%
IPSEC	1,4%	84,3%	14,3%
INPR	2,9%	82,5%	14,7%
CAPREVAL	7,2%	76,1%	16,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	5,8%	81,3%	12,9%
Malakoff Humanis Nationale	7,4%	83,9%	8,6%
Radiance Mutuelle	8,1%	74,4%	17,5%
Mutuelle Renault	4,3%	81,5%	14,3%
Energie Mutuelle	42,0%	58,0%	0,0%
CMAV	0,0%	86,8%	13,2%
QUATREM	3,9%	78,6%	17,5%
AUXIA	4,4%	77,2%	18,4%
Malakoff Humanis Assurances	12,0%	82,6%	5,4%
MH Retraite Supplémentaire	1,5%	83,6%	14,9%
AUXIA Assistance	10,2%	88,3%	1,5%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Identification des risques opérationnels

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. Evaluation par la formule standard

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2019	2020
BSCR	3 741,2	3 735,8
Risque opérationnel	212,9	201,0
% / BSCR	5,7%	5,4%

Ainsi, il représente un montant de 201,0 M€ soit 5,4% du BSCR au 31 décembre 2020, contre 212,9 M€ au 31 décembre 2019.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR Opérationnel hors transitoires
Malakoff Humanis Prévoyance	108,2
IPSEC	4,4
INPR	1,6
CAPREVAL	0,4
Mutuelle Malakoff Humanis	15,6
Malakoff Humanis Nationale	5,4
Radiance Mutuelle	2,4
Mutuelle Renault	1,9
Energie Mutuelle	1,2
CMAV	1,8
QUATREM	56,9
AUXIA	9,4
Malakoff Humanis Assurances	1,7
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	-
AUXIA Assistance	0,4
SGAM Malakoff Humanis	201,0

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. Valorisation

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Immobilisations incorporelles	99,3	87,1	-	-
Immobilier (pour usage propre)	5,0	9,0	12,6	24,3
Placements	22 150,4	23 327,2	26 998,4	28 397,0
Placements UC	516,2	482,9	516,2	482,9
Impôts différés actif	49,0	49,0	2 072,8	2 441,8
Provisions techniques cédées	4 168,5	4 230,5	2 710,9	2 469,5
Prêts	1,8	2,0	1,8	2,1
Dépôts auprès des cédantes	1 265,8	1 312,6	1 277,6	1 311,9
Créances	3 805,6	4 461,2	977,7	1 389,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	484,2	356,6	484,0	356,4
Autres actifs	0,7	0,4	75,3	12,9
Total actif	32 546,5	34 318,4	35 127,4	36 887,9

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

Malakoff Humanis Prévoyance	ACTIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
		Immobilisations incorporelles	5,2	0,5	
Immobilier (pour usage propre)	0,0		0,0		
Placements	11 414,9	12 371,0	14 313,1	15 061,3	
Placements UC	54,8	47,0	54,8	47,0	
Impôts différés actif			1 336,9	1 070,4	
Provisions techniques cédées	3 162,4	3 527,2	2 175,0	2 212,8	
Prêts	0,5	0,1	0,5	0,1	
Dépôts auprès des cédantes	556,2	539,8	555,7	539,8	
Créances	2 529,4	3 018,1	464,0	801,1	
Trésorerie et équivalent trésorerie	128,9	110,1	128,9	110,1	
Autres actifs			15,5	12,5	
Total actif	17 852,4	19 613,9	19 044,3	19 855,2	

IPSEC	ACTIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
		Immobilisations incorporelles	0,1	0,1	
Immobilier (pour usage propre)	1,2	1,0	1,2	1,0	
Placements	167,6	170,7	196,4	200,6	
Impôts différés actif			17,9	14,4	
Provisions techniques cédées	127,1	134,7	122,5	126,1	
Prêts	0,4	0,4	0,4	0,4	
Dépôts auprès des cédantes	17,3	14,9	17,3	14,9	
Créances	61,0	66,3	22,9	26,6	
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,7	12,9	4,7	12,9	
Autres actifs	0,1	0,0	0,1	0,0	
Total actif	379,4	401,1	383,4	397,0	

INPR	ACTIF				
	En M€	Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
		Immobilisations incorporelles			
Placements	426,8	438,0	614,1	597,5	
Placements UC					
Impôts différés actif			22,0	14,4	
Provisions techniques cédées	0,2	0,1	0,1	0,1	
Prêts					
Dépôts auprès des cédantes					
Créances	41,8	32,1	5,4	9,2	
Trésorerie et équivalent trésorerie	20,8		20,8		
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total actif	489,6	470,2	662,4	621,1	

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles				
	Placements	60,7	62,3	73,3	76,1
	Impôts différés actif			3,2	3,8
	Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,0	0,1
	Prêts			0,0	0,0
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,4	2,7	2,0	2,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	2,0		2,0	
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	65,3	65,0	80,5	82,1

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
Mutuelle Malakoff Humanis	Immobilisations incorporelles				
	Placements	678,2	729,3	972,8	975,8
	Impôts différés actif			60,8	80,7
	Provisions techniques cédées	67,8	118,2	-5,5	-12,2
	Prêts	0,2	0,1	0,2	0,1
	Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,6	1,5	1,6
	Créances	171,9	216,5	78,4	95,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie				
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	919,7	1 065,7	1 108,2	1 141,3

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Nationale	Immobilisations incorporelles				
	Placements	82,4	97,4	89,0	103,8
	Impôts différés actif			5,5	2,7
	Provisions techniques cédées	19,1	37,4	1,1	-0,9
	Prêts	0,0		0,0	
	Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,6	0,6	0,6
	Créances	39,4	52,4	18,2	22,5
	Trésorerie et équivalent trésorerie	10,6	16,6	10,6	16,6
	Autres actifs	0,0		0,0	
	Total actif	152,1	204,4	125,0	145,3

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Radiance Mutuelle	Immobilisations incorporelles	1,0	1,1	0,0	
	Immobilier (pour usage propre)	0,5	0,5	0,5	0,5
	Placements	104,0	102,5	115,3	113,0
	Impôts différés actif			1,9	1,9
	Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,0	-0,1
	Prêts	0,5	0,5	0,5	0,5
	Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,6	0,6	0,6
	Créances	18,5	6,7	18,5	6,7
	Trésorerie et équivalent trésorerie	3,7	11,7	3,7	11,7
	Autres actifs	0,1	0,3	0,1	0,3
Total actif		128,9	124,0	141,1	135,1

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Mutuelle Renault	Immobilisations incorporelles	0,0	0,0		
	Immobilier (pour usage propre)	1,1	0,9	8,6	9,0
	Placements	65,1	66,1	69,0	70,2
	Impôts différés actif			0,4	0,8
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,5	2,3	2,6	2,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,1	14,0	7,1	14,0
	Autres actifs	0,4	0,4		
Total actif		76,2	83,7	87,6	96,3

En M€		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Energie Mutuelle	Immobilisations incorporelles	0,3	0,3	0,3	
	Placements	8,8	10,7	10,1	10,7
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,8	0,4
	Provisions techniques cédées	4,9	3,6	4,6	3,4
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	16,7	4,7	16,5	4,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	6,9	16,1	6,9	16,1
	Autres actifs	1,0	0,0	1,0	0,0
Total actif		38,6	35,4	40,2	35,3

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
CMAV	Immobilisations incorporelles				
	Placements	473,4	464,2	632,4	630,2
	Placements UC	43,7	41,8	43,7	41,8
	Impôts différés actif			3,5	10,2
	Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
	Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	11,5	6,6	9,4	5,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	15,4	17,1	15,4	17,1
	Autres actifs			2,5	3,4
	Total actif	544,2	529,9	707,0	707,9

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
QUATREM	Immobilisations incorporelles	46,4	46,5		
	Placements	6 707,0	6 874,4	8 578,9	8 921,5
	Placements UC	309,5	301,3	309,5	301,3
	Impôts différés actif			557,3	699,0
	Provisions techniques cédées	621,2	664,5	235,2	222,2
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes	399,8	418,1	399,8	418,1
	Créances	1 015,7	1 222,4	257,6	371,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	50,1	37,3	50,1	37,3
	Autres actifs	3,1		3,1	
	Total actif	9 152,8	9 564,4	10 391,5	10 970,3

		ACTIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
AUXIA	Immobilisations incorporelles	3,2	2,6		
	Placements	1 173,4	1 177,0	1 450,4	1 457,7
	Placements UC	85,5	81,3	85,5	81,3
	Impôts différés actif			45,1	69,2
	Provisions techniques cédées	135,3	137,2	99,9	139,2
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes	547,7	593,4	549,8	593,4
	Créances	25,1	29,0	25,1	29,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	9,3	15,2	9,3	15,2
	Autres actifs				
	Total actif	1 979,6	2 035,7	2 265,1	2 385,0

En M€	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Immobilisations incorporelles	0,2			
Placements	122,1	136,4	131,7	147,1
Placements UC	12,0	9,9	12,0	9,9
Impôts différés actif			19,2	20,2
Provisions techniques cédées	124,1	126,4	96,0	83,9
Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépôts auprès des cédantes	1,6	1,6	1,6	1,6
Créances	34,9	33,8	26,9	26,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	7,8		7,8	
Autres actifs	-0,2	0,1	-0,2	0,1
Total actif	302,7	308,3	295,3	288,9

En M€	ACTIF	
	2019	2020
Immobilisations incorporelles		
Placements	1 289,3	1 302,1
Placements UC	1,5	1,5
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées		
Prêts	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes		
Créances	28,6	18,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	26,7	5,1
Autres actifs		0,1
Total actif	1 346,2	1 327,4

En M€	ACTIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Immobilisations incorporelles	0,2			
Placements	26,5	27,9	32,0	33,4
Impôts différés actif			0,1	
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	6,1	5,0	6,1	5,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,1	0,4	0,1	0,4
Autres actifs		0,2		0,2
Total actif	32,8	33,5	38,2	38,9

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. Immobilisations incorporelles

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. Immobilier (pour usage propre)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. Placements (hors UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2019 et 2020 d'autre part.

D.1.4. Placements (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. Impôts différés actifs

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. Prêts et prêts hypothécaires

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. Dépôts auprès des cédantes

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance.

Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. Créances

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. Trésorerie et équivalent trésorerie

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2020.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2018, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Humanis.

D.2.1. Valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2020 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2 hors mesures transitoires				Solvabilité 2 yc mesures transi- toires		
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleurs estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleurs estimations cessions	P.T. nettes	P.T. brutes	P.T. nettes
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 681,9	1 001,8	1 680,1	544,5	365,7	3 453,1	-104,0	3 219,2	3 418,1	3 184,2
	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente		3 050,1	107,2	2 943,0	2 542,9			337,9			
Prévoyance	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé	Santé - SLT	4 510,4	1 819,7	2 690,6	4 500,5	56,6	4 557,2	1 218,8	3 338,4	4 417,1	3 198,2
	Assistance	NON VIE	10,2	0,0	10,2	0,3	0,3	0,6	0,0	0,6	0,6	0,6
	Décès – maintien décès rente éducation rente conjoint Emprunteur	VIE	5 482,6	1 013,2	4 469,4	5 283,1	436,8	16 187,9	737,7	15 185,7	14 722,0	13 719,8
Obsèques	Obsèques		70,3	1,5	68,8	61,9			2,6			
Epargne	Retraite		7 995,1	272,1	7 723,0	10 406,1			261,8			
UC	Epargne	UC	503,4	15,0	488,5	502,4	0,0	502,4	14,6	487,8	502,4	487,8
Total			24 304,2	4 230,5	20 073,7	23 841,6	859,5	24 701,1	2 469,5	22 231,6	23 060,1	20 590,6

Les provisions techniques nettes des cessions à fin 2019 étaient de 20 869 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de 1 362,5 M€ en 2020 pour atteindre 22 231,6 M€ (avant mesures transitoires).

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux, des pertes techniques observées en 2020 et des déficits d'exploitation anticipés pour 2021. Ces déficits sont notamment la conséquence de la crise sanitaire.

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux qui contribue à l'augmentation des provisions techniques mais également des déficits techniques anticipés pour 2020.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 hors mesures transitoires Provisions techniques nettes					Total	SCR Sous- cription
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC		
Malakoff Humanis Prévoyance	2 074,7	2 524,0		4 723,2	46,2	9 368,1	1 469,2
IPSEC	51,1	37,4		49,8		138,3	36,5
INPR	15,4	59,5	-	26,1	-	101,1	25,2
CAPREVAL	7,9	5,5	-	34,5	-	48,0	6,3
Mutuelle Malakoff Humanis	111,1	1,0	-	2,5	-	114,7	86,1
Malakoff Humanis Nationale	21,7	-	-	-0,5	-	21,2	30,2
Radiance Mutuelle	2,3	21,3	-	6,0	-	29,5	17,0
Mutuelle Renault	15,1	-	-	-	-	15,1	12,7
Energie Mutuelle	5,1	0,6	-	-	-	5,7	4,6
CMAV	-	-	-	400,0	39,7	439,7	5,8
QUATREM	917,5	690,7	-	6 486,3	306,7	8 401,2	761,8
AUXIA	-3,5	-8,2	-	1 842,7	81,4	1 912,5	63,8
Malakoff Humanis Assurances	0,7	6,5	-	33,1	12,4	52,7	11,1
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-	1 693,9	1,4	1 695,3	-
AUXIA Assistance	-	-	0,6	-	-	0,6	3,8
SGAM Malakoff Humanis	3 219,2	3 338,4	0,6	15 297,7	487,8	22 231,6	2 385

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2020.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années (depuis 2016).

D.2.2. Détails de la méthodologie retenue dans le calcul des provisions techniques

D.2.2.1. Portefeuille Prévoyance et Santé

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête, acceptation, gestion directe).

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint						
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Invalidité						
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Exonération cotisations santé			Tête par Tête	Tête par Tête		
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête issue des calculs d'inventaire et les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;

- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le mode de gestion (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N pour les sinistres de survenance N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats gérés en direct (apertion) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires gérées en direct.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. Portefeuille Epargne / Retraite

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en milieu d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.

- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés à mi-année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs obligataires considérés ligne à ligne et à une agrégation par classe d'actifs s'agissant des actifs non obligataires (action, immobiliers, OPCVM, monétaire).

Concernant les actifs obligataires, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les obligations structurées sont modélisées comme des taux variables ou des taux fixes en fonction du paramètre retenu dans la base des investissements ;
- Les obligations à taux variables sont indexées soit sur les taux 1 an soit sur les taux 10 ans en fonction de leur index de révision ;
- L'échéance des obligations perpétuelles est déterminée de sorte que celles-ci soient toujours présentes en portefeuille à la fin de la projection.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles. Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 480€, les modalités de sortie sont nécessairement en capital. S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1. Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers). Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

➤ Modélisation des cessions en réassurance

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

D.2.3. Méthode de calcul de la marge pour risques

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	5 257,8	5 113,3	8 429,4	8 112,4
Passifs subordonnés	277,4	247,4	277,4	247,4
Provisions techniques	23 292,9	23 800,7	21 260,6	22 557,7
Provisions techniques UC	547,1	503,4	541,7	502,4
Provisions non techniques	66,9	67,9	65,9	71,6
Impôts différés passif	0,0	0,0	2 623,8	2 704,7
Dettes d'assurance	1 982,3	2 467,9	624,6	601,2
Dettes et autres	1 122,1	2 117,8	1 303,9	2 090,5
Total passif	32 546,5	34 318,4	35 127,4	36 887,9

Le détail des entités de la SGAM :

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	Fonds propres	3 157,1	2 929,0	5 697,7	5 165,1
	Passifs subordonnés	250,3	250,0	250,3	250,0
	Provisions techniques	12 182,4	12 736,2	10 225,0	10 990,9
	Provisions techniques UC	73,7	63,1	71,7	60,8
	Provisions non techniques		35,5		35,5
	Impôts différés passif			1 420,6	1 070,4
	Dettes d'assurance	1 412,8	1 751,4	507,5	351,5
	Dettes et autres	776,1	1 848,7	871,6	1 930,9
Total passif	17 852,4	19 613,9	19 044,3	19 855,2	

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
IPSEC	Fonds propres	83,1	82,5	90,8	96,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	253,7	276,2	254,6	263,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			17,9	15,3
	Dettes d'assurance	11,4	12,0	2,6	4,0
	Dettes et autres	31,3	30,4	17,5	18,2
Total passif	379,4	401,1	383,4	397,0	

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
INPR	Fonds propres	313,7	325,6	505,7	484,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	151,9	138,8	96,4	101,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,5	0,5	0,5	0,5
	Impôts différés passif			36,4	29,8
	Dettes d'assurance	8,9	3,5	8,8	3,5
	Dettes et autres	14,6	1,8	14,6	1,8
	Total passif	489,6	470,2	662,4	621,1

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
CAPREVAL	Fonds propres	26,2	23,9	37,7	35,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	38,0	40,4	38,4	41,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1
	Impôts différés passif			3,5	3,8
	Dettes d'assurance	0,1	0,1	0,0	0,1
	Dettes et autres	0,7	0,5	0,7	0,5
	Total passif	65,3	65,0	80,5	82,1

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
Mutuelle Malakoff Humanis	Fonds propres	466,5	483,1	894,0	873,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	320,3	376,9	81,6	102,5
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	3,1	5,5	3,1	5,5
	Impôts différés passif			75,0	93,0
	Dettes d'assurance	89,3	157,1	14,0	23,4
	Dettes et autres	40,6	43,1	40,6	43,1
	Total passif	919,7	1 065,7	1 108,2	1 141,3

En M€	PASSIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	60,5	76,5	71,1	81,1
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Provisions techniques	37,8	50,3	10,1	20,3
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,6	0,8	0,6	0,8
Impôts différés passif			5,5	2,7
Dettes d'assurance	27,9	49,0	12,5	12,6
Dettes et autres	13,2	15,9	13,2	15,9
Total passif	152,1	204,4	125,0	145,3

En M€	PASSIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	70,7	76,8	80,8	85,5
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	30,2	31,3	27,0	29,4
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			5,3	4,3
Dettes d'assurance	13,3	2,3	13,3	2,3
Dettes et autres	14,6	13,4	14,6	13,4
Total passif	128,9	124,0	141,1	135,1

En M€	PASSIF			
	Comptable		Solvabilité 2	
	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	57,1	59,1	67,7	68,8
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	9,6	13,6	8,8	15,1
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			2,0	1,9
Dettes d'assurance	1,0	1,1	1,0	1,1
Dettes et autres	8,6	9,9	8,2	9,4
Total passif	76,2	83,7	87,6	96,3

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
Energie Mutuelle	Fonds propres	14,4	13,2	14,2	11,4
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	10,6	7,7	11,6	9,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,0	1,9	0,0	1,9
	Impôts différés passif			0,8	0,4
	Dettes d'assurance	5,0	2,4	5,0	2,4
	Dettes et autres	7,2	8,7	7,1	8,7
Total passif		38,7	35,4	40,2	35,3

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
CMAV	Fonds propres	107,2	110,0	222,2	215,3
	Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
	Provisions techniques	336,9	323,6	340,5	350,0
	Provisions techniques UC	42,8	39,7	42,7	39,7
	Provisions non techniques	0,2	0,3	0,2	0,3
	Impôts différés passif			44,3	46,2
	Dettes d'assurance	0,4	0,8	0,4	0,8
	Dettes et autres	16,8	15,5	16,8	15,5
Total passif		544,2	529,9	707,0	707,9

En M€		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
		QUATREM	Fonds propres	845,3	742,1
Passifs subordonnés	151,0		321,0	151,0	321,0
Provisions techniques	7 064,6		7 320,0	6 792,2	7 387,9
Provisions techniques UC	319,6		309,9	314,1	306,7
Provisions non techniques			17,6		17,6
Impôts différés passif				895,9	911,1
Dettes d'assurance	570,8		697,6	192,6	205,0
Dettes et autres	201,6		156,1	201,6	171,9
Total passif		9 152,8	9 564,4	10 391,5	10 970,3

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
AUXIA	Fonds propres	137,5	139,6	297,9	289,0
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	1 715,4	1 771,1	1 716,5	1 847,1
	Provisions techniques UC	85,6	81,4	85,6	81,4
	Provisions non techniques	1,5	2,2	1,5	2,2
	Impôts différés passif			118,6	119,7
	Dettes d'assurance	9,5	11,7	9,5	11,7
	Dettes et autres	30,2	29,7	35,6	33,7
	Total passif		1 979,6	2 035,7	2 265,1

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
En M€		2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Assurances	Fonds propres	33,1	32,9	36,3	33,0
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	129,5	131,2	124,2	121,8
	Provisions techniques UC	14,8	12,4	14,8	12,4
	Provisions non techniques	1,6	1,3	1,6	1,3
	Impôts différés passif			19,2	20,2
	Dettes d'assurance	33,6	50,6	9,1	19,9
	Dettes et autres	90,1	80,1	90,2	80,5
	Total passif		302,7	308,3	295,3

		PASSIF	
		Comptable	
En M€		2019	2020
MH Retraite Supplémentaire	Fonds propres	70,3	72,7
	Passifs subordonnés		
	Provisions techniques	1 259,2	1 242,3
	Provisions techniques UC	1,5	1,4
	Provisions non techniques	0,3	0,4
	Impôts différés passif		
	Dettes d'assurance	0,1	0,1
	Dettes et autres	14,8	10,4
	Total passif		1 346,2

En M€		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2019	2020	2019	2020
AUXIA Assistance	Fonds propres	14,8	15,2	24,2	26,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	10,8	10,5	2,4	0,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			4,4	4,5
	Dettes d'assurance	1,5	5,7	1,5	5,7
	Dettes et autres	5,7	2,0	5,7	2,0
Total passif	32,8	33,5	38,2	38,9	

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.3.

D.3.1 Passifs subordonnés

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance.

Par ailleurs le 1^{er} juillet 2020, QUATREM a remboursé un TSDI à la société Aviva, pour un montant de 30M€ après un préavis de 5 ans.

Fin 2020, QUATREM a émis un emprunt obligataire subordonné à durée déterminée correspondant à des Titres Subordonnés Remboursables intragroupe pour un montant de 200 M€ souscrit par Malakoff Humains Prévoyance.

D.3.2. Dettes d'assurance

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter .

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Procédures de gestion des fonds propres

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. Evolution des fonds propres et leur composition

La composition des fonds propres (avec les mesures transitoires) au 31 décembre 2020 et leur évolution depuis le 31 décembre 2019 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	24,0	24,0	24,0	24,0
Réserve de réconciliation	7 178,7	6 710,4	8 405,4	8 088,4
Titres subordonnés	277,4	247,4	277,4	247,4
Total des Fonds propres	7 480,1	6 981,7	8 706,7	8 359,7
- dont Tier 1	7 202,7	6 734,3	8 429,4	8 112,4
- dont Tier 2	277,4	247,4	277,4	247,4
- dont Tier 3	-	-	-	-
- dont éligible SCR	7 480,1	6 981,7	8 706,7	8 359,7
- dont éligible MCR	7 412,4	6 953,5	8 624,2	8 317,7

La diminution des fonds propres de 498 M€ de la SGAM constatée en 2020 s'explique principalement par des pertes financières et techniques de l'année.

Les pertes financières résultent essentiellement de la baisse des taux, ces pertes sont en partie absorbées par de moindres redistribution futures aux assurés.

Les pertes techniques résultent de la dérive observée en 2020 et des déficits d'exploitation anticipée pour 2021, ces déficits étant notamment la conséquence de la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2019 et 2020 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2019 hors transitoire	2019 yc transitoire	2020 hors transitoire	2020 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 458,3	5 948,0	4 885,9	5 415,1
IPSEC	89,3	90,8	95,4	96,4
INPR	505,7	505,7	484,4	484,4
CAPREVAL	31,5	37,7	29,6	35,7
Mutuelle Malakoff Humanis	894,0	894,0	873,7	873,7
Malakoff Humanis Nationale	83,1	83,1	93,1	93,1
Radiance Mutuelle	80,8	80,8	85,5	85,5
Mutuelle Renault	67,7	67,7	68,8	68,8
Energie Mutuelle	15,7	15,7	12,8	12,8
CMAV	225,3	262,2	219,8	255,3
QUATREM	1 327,3	1 995,0	1 253,4	1 970,2
AUXIA	210,5	297,9	201,5	289,0
Malakoff Humanis Assurances	33,7	36,3	30,6	33,0
MH Retraite Supplémentaire	70,3	70,3	72,7	72,7
AUXIA Assistance	24,2	24,2	26,1	26,1
SGAM Malakoff Humanis	7 480,1	8 706,7	6 981,7	8 359,7

L'évolution des fonds propres, pour la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliés, se décompose de la manière suivante sur 2020 :

EN M€	2020 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2020 hors transitoire	Mesures transitoires	2020 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 458,3	129,2	-52,7	-346,7	-304,7	33,5	-31,1	4 885,9	529,2	5 415,1
IPSEC	89,3	4,9	-0,5	-0,7	3,2	-0,8		95,4	1,0	96,4
INPR	505,7	-3,0	-1,6	-17,4	4,8	-3,6	-0,4	484,4	-	484,4
CAPREVAL	31,5	-0,5	-0,2	1,1	-1,9	-0,2	-0,1	29,6	6,1	35,7
Mutuelle Malakoff Humanis	894,0	-16,7	-7,7	-39,0	51,8	-9,4	0,7	873,7	-	873,7
Malakoff Humanis Nationale	83,1	-4,9	-1,3	1,0	20,1	-5,1	0,2	93,1	-	93,1
Radiance Mutuelle	80,8	-	-0,1	-0,8	7,2	-1,6	-0,1	85,5	-	85,5
Mutuelle Renault	67,7	-	-0,8	2,2	2,2	-1,5	-0,9	68,8	-	68,8
Energie Mutuelle	15,7	-1,5	-2,1	0,2	0,7	0,0	-0,1	12,8	-	12,8
CMAV	225,3	-15,3	-0,7	2,2	1,4	10,0	-3,1	219,8	35,5	255,3
QUATREM	1 327,3	59,0	151,0	-178,0	-135,9	69,4	-39,3	1 253,4	716,8	1 970,2
AUXIA	210,5	-25,5	-3,6	-31,9	15,0	32,6	4,5	201,5	87,5	289,0
Malakoff Humanis Assurances	33,7	-10,2	-0,9	2,3	6,2	-2,1	1,6	30,6	2,4	33,0
MH Retraite Supplémentaire	92,7	-	-1,7	78,2	-2,1	-67,5	-	99,6	-	99,6
AUXIA Assistance	24,2	1,3	-3,6	0,9	5,0	-1,8	0,1	26,1	-	26,1
SGAM Malakoff Humanis	7 480,1	17,8	-124,5	-205,5	-195,2	77,1	-68,0	6 981,7	1 378	8 359,7

Ainsi, il a été constaté une augmentation des fonds propres entre 2019 et 2020, dans les entités suivantes :

- IPSEC : en lien avec une amélioration de la méthode de calcul de la marge de risques ;
- Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault : par des gains d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : les performances financières ont été absorbées pour partie par la baisse des redistributions futures ;
- Auxia assistance en lien avec les performances financières et techniques.

Ces augmentations ont été compensées par les baisses des fonds propres dans les entités suivantes :

- Malakoff Humanis Prévoyance : des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding et la baisse des taux ainsi que pertes techniques et d'exploitation liées à la crise sanitaire.
- INPR : des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding, compensées partiellement par la performance technique.
- Capreval : des déficits d'exploitation compensés en partie par la performance financière sur les actions.
- Mutuelle Malakoff Humanis, des pertes financières liées à la perte de valeur des participations de la holding.
- Energie Mutuelle : une baisse liée aux pertes exceptionnelles sur litiges, les performances techniques compensant partiellement les correctifs de méthode.
- CMAV : une baisse en lien avec des effets méthodes. La performance financière liée à l'augmentation des obligations en représentation des fonds propres est compensée par de moindres distributions, conséquence de la baisse des rendements futurs en lien avec la baisse des taux.
- QUATREM : des pertes financières liées à la baisse des taux ainsi que pertes techniques et d'exploitation liées à la crise sanitaire, compensées par une émission de titres subordonnés en 2020 ;
- Malakoff Humanis Assurances : des effets méthodes qui dégradent les fonds propres, compensés par des performances techniques ;
- Auxia : des effets méthodes qui dégradent les fonds propres, partiellement compensés par des performances techniques.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
En M€				
Capital social	11,7	11,7	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	5 196,3	4 624,2	5 685,9	5 153,4
Titres subordonnés	250,3	250,0	250,3	250,0
Total des Fonds propres	5 458,3	4 885,9	5 948,0	5 415,1
- dont Tier 1	5 208,0	4 635,9	5 697,7	5 165,1
- dont Tier 2	250,3	250,0	250,3	250,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	5 458,3	4 885,9	5 948,0	5 415,1
- dont éligible MCR	5 318,4	4 748,5	5 805,1	5 275,0

Malakoff Humanis Prévoyance

IPSEC

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	88,9	95,1	90,4	96,0
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	89,3	95,4	90,8	96,4
- dont Tier 1	89,3	95,4	90,8	96,4
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	89,3	95,4	90,8	96,4
- dont éligible MCR	89,3	95,4	90,8	96,4

INPR

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	505,3	484,1	505,3	484,1
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	505,7	484,4	505,7	484,4
- dont Tier 1	505,7	484,4	505,7	484,4
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	505,7	484,4	505,7	484,4
- dont éligible MCR	505,7	484,4	505,7	484,4

CAPREVAL

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	31,1	29,2	37,3	35,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	31,5	29,6	37,7	35,7
- dont Tier 1	31,5	29,6	37,7	35,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	31,5	29,6	37,7	35,7
- dont éligible MCR	31,5	29,6	37,7	35,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	1,4	1,4	1,4	1,4
Réserve de réconciliation	892,7	872,3	892,7	872,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont Tier 1	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	894,0	873,7	894,0	873,7
- dont éligible MCR	894,0	873,7	894,0	873,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	70,7	80,7	70,7	80,7
Titres subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Total des Fonds propres	83,1	93,1	83,1	93,1
- dont Tier 1	71,1	81,1	71,1	81,1
- dont Tier 2	12,0	12,0	12,0	12,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	83,1	93,1	83,1	93,1
- dont éligible MCR	73,1	83,3	73,1	83,3

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	80,4	85,1	80,4	85,1
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont Tier 1	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	80,8	85,5	80,8	85,5
- dont éligible MCR	80,8	85,5	80,8	85,5

Mutuelle Renault

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	67,5	68,6	67,5	68,6
Titres subordonnés				
TOTAL	67,7	68,8	67,7	68,8
Total des Fonds propres	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont Tier 1	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	67,7	68,8	67,7	68,8
- dont éligible MCR	67,7	68,8	67,7	68,8

Energie Mutuelle

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	14,0	11,1	14,0	11,1
Titres subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
TOTAL	15,7	12,8	15,7	12,8
Total des Fonds propres	15,7	12,8	15,7	12,8
- dont Tier 1	14,2	11,4	14,2	11,4
- dont Tier 2	1,5	1,5	1,5	1,5
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	15,7	12,8	15,7	12,8
- dont éligible MCR	14,7	12,1	14,7	12,1

CMAV

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	184,9	179,3	221,7	214,9
Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Total des Fonds propres	225,3	219,8	262,2	255,3
- dont Tier 1	185,3	179,8	222,2	215,3
- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0	40,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	197,1	192,5	233,8	227,9
- dont éligible MCR	187,1	181,8	223,6	217,0

QUATREM

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	510,4	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	665,9	422,0	1 333,6	1 138,8
Titres subordonnés	151,0	321,0	151,0	321,0
TOTAL	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
Total des Fonds propres	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
- dont Tier 1	1 176,3	932,4	1 844,0	1 649,2
- dont Tier 2	151,0	321,0	151,0	321,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	1 327,3	1 253,4	1 995,0	1 970,2
- dont éligible MCR	1 238,6	1 000,9	1 895,6	1 708,8

AUXIA

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	74,5	74,5	74,5	74,5
Réserve de réconciliation	135,9	127,0	223,4	214,5
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont Tier 1	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	210,5	201,5	297,9	289,0
- dont éligible MCR	210,5	201,5	297,9	289,0

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	23,6	23,6	23,6	23,6
Réserve de réconciliation	10,2	7,1	12,8	9,4
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont Tier 1	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	33,7	30,6	36,3	33,0
- dont éligible MCR	33,7	30,6	36,3	33,0

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Capital social	1,8	1,8	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	22,4	24,3	22,4	24,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont Tier 1	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	24,2	26,1	24,2	26,1
- dont éligible MCR	24,2	26,1	24,2	26,1

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. Méthode de calcul de l'exigence de capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. Mesure de l'exigence de capital (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	2 593,1	2 545,9	2 593,1	2 545,9
SCR contrepartie	233,0	223,4	233,0	223,4
SCR Vie	708,5	748,5	708,5	748,5
SCR Santé	1 602,8	1 632,7	1 602,8	1 632,7
SCR Non-vie	7,6	3,8	7,6	3,8
Diversification SCR	-1 403,7	-1 418,6	-1 403,7	-1 418,6
BSCR	3 741,2	3 735,8	3 741,2	3 735,8
SCR Opérationnel	212,9	201,0	212,9	201,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-696,4	-601,6	-696,4	-601,6
Ajustement impôts différés	-	-	-551,0	-262,9
EMS MHRS	47,3	46,4	47,3	46,4
SCR	3 305,1	3 381,5	2 754,1	3 118,6

Le SCR de la SGAM Malakoff Humanis augmente de 76,4 M€ sur la période, principalement en raison des pertes de capacité d'absorption par les assurés (conséquence de la baisse des taux).

La baisse du SCR de marché s'explique par la réduction des allocations actions.

Le SCR de souscription augmente en raison de la hausse des provisions techniques, en grande partie en lien avec la baisse des taux.

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
Malakoff Humanis Prévoyance	2 119,9	2 085,0	2 036,2	2 085,0
IPSEC	47,9	49,8	47,9	49,5
INPR	114,0	108,8	114,0	108,8
CAPREVAL	9,4	9,9	9,1	9,9
Mutuelle Malakoff Humanis	217,8	208,1	217,8	208,1
Malakoff Humanis Nationale	40,9	43,8	40,9	43,8
Radiance Mutuelle	26,6	26,2	26,6	26,2
Mutuelle Renault	17,4	19,5	17,4	19,5
Energie Mutuelle	7,5	7,7	7,5	7,7
CMAV	23,5	25,4	23,3	25,2
QUATREM	873,9	879,1	573,0	661,8
AUXIA	87,9	104,1	75,7	84,6
Malakoff Humanis Assurances	21,0	23,6	21,0	23,6
MH Retraite Supplémentaire	47,3	46,4	47,3	46,4
AUXIA Assistance	6,8	5,0	6,8	5,0
SGAM Malakoff Humanis	3 305,1	3 381,5	2 754,1	3 118,6

Des évolutions des SCR entre 2019 et 2020 différentes entre les entités affiliées à la SGAM :

Une stabilité des SCR qui s'explique par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une baisse du SCR marché lié à la baisse de l'exposition action compensée par la hausse du SCR de souscription en lien avec l'augmentation des provisions ;
- Energie Mutuelle : pas de mouvement majeur ;
- QUATREM : une baisse du SCR Marché lié à la baisse de l'exposition actions compensée par la hausse du SCR de souscription en lien avec l'augmentation des provisions.

Une augmentation des SCR qui s'explique :

- IPSEC : une augmentation du SCR santé lié à l'augmentation de l'activité ;
- Capreval : une augmentation du SCR Marché (risque de crédit) ;
- Malakoff Humanis Nationale : une augmentation du SCR marché en lien avec l'augmentation des placements ;
- Mutuelle Renault : une augmentation du SCR marché lié à une augmentation de l'exposition actions et une augmentation du SCR santé en lien avec le développement de l'activité ;
- CMAV : Augmentation du SCR Vie et notamment le sous risque Rachat (lié au changement de scénario de choc) ;
- Auxia : augmentation du SCR lié à la moindre absorption par les distributions futures liées aux pertes financières en 2020 ;
- Malakoff Humanis Assurances : augmentation du SCR Marché suite exposition croissante au risque de crédit, augmentation du SCR santé lié à l'activité et baisse du SCR vie en lien avec un effet méthode ;

Une diminution des SCR qui s'explique :

- INPR : baisse du SCR Marché en raison principalement de la baisse du SCR action sur les participations dans la Holding ;
- Mutuelle Malakoff Humanis : baisse du SCR Marché en raison principalement de la baisse du SCR action sur les participations dans la Holding, compensée par une hausse du SCR de contrepartie en raison de l'augmentation des créances au bilan ;
- Radiance Mutuelle : baisse du SCR Marché en lien avec la baisse de l'exposition en actions ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une baisse en lien avec la baisse des encours ;
- Auxia assistance : baisse du SCR non-vie à la suite des modifications sur le calcul de la formule standard, compensée pour partie par la hausse du SCR marché suite progression de l'exposition actions.

Le détail par entité de la **SGAM Malakoff Humanis** est le suivant :

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	1 687,8	1 635,2	1 687,8
SCR contrepartie	128,1	105,8	128,1	105,8	
SCR Vie	413,7	452,5	413,7	452,5	
SCR Santé	995,3	1 016,7	995,3	1 016,7	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-854,2	-861,0	-854,2	-861,0	
BSCR	2 370,6	2 349,3	2 370,6	2 349,3	
SCR Opérationnel	138,0	108,2	138,0	108,2	
Ajustement participation bénéf. futurs	-388,7	-372,5	-388,7	-372,5	
Ajustement impôts différés			-83,7		
SCR	2 119,9	2 085,0	2 036,2	2 085,0	

IPSEC	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2019	2020	2019	2020
		SCR de marché	24,0	23,6	24,0
SCR contrepartie	7,1	6,9	7,1	6,9	
SCR Vie	5,1	4,8	5,1	4,8	
SCR Santé	26,1	31,7	26,1	31,7	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-17,9	-18,6	-17,9	-18,6	
BSCR	44,4	48,4	44,4	48,4	
SCR Opérationnel	4,8	4,4	4,8	4,4	
Ajustement participation bénéf. futurs	-1,3	-2,4	-1,3	-2,4	
Ajustement impôts différés		-0,5		-0,9	
SCR	47,9	49,8	47,9	49,5	

INPR

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	119,3	114,7	119,3	114,7
SCR contrepartie	2,5	2,0	2,5	2,0
SCR Vie	5,3	5,7	5,3	5,7
SCR Santé	18,4	19,5	18,4	19,5
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-18,0	-18,6	-18,0	-18,6
BSCR	127,4	123,4	127,4	123,4
SCR Opérationnel	1,7	1,6	1,7	1,6
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
Ajustement impôts différés	-14,4	-15,4	-14,4	-15,4
SCR	114,0	108,8	114,0	108,8

CAPREVAL

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	7,0	7,4	7,0	7,4
SCR contrepartie	0,4	0,4	0,4	0,4
SCR Vie	2,0	1,9	2,0	1,9
SCR Santé	4,2	4,4	4,2	4,4
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-3,6	-3,7	-3,6	-3,7
BSCR	10,0	10,4	10,0	10,4
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,3	0,4
Ajustement participation bénéf. futurs	-1,0	-0,9	-1,0	-0,9
Ajustement impôts différés			-0,3	
SCR	9,4	9,9	9,1	9,9

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	173,8	159,6	173,8	159,6
SCR contrepartie	14,2	15,9	14,2	15,9
SCR Vie	0,2	0,1	0,2	0,1
SCR Santé	86,2	86,0	86,2	86,0
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-57,2	-56,8	-57,2	-56,8
BSCR	217,3	204,9	217,3	204,9
SCR Opérationnel	14,8	15,6	14,8	15,6
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés	-14,2	-12,3	-14,2	-12,3
SCR	217,8	208,1	217,8	208,1

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	12,7	15,9	12,7	15,9
SCR contrepartie	4,0	4,2	4,0	4,2
SCR Vie	1,0	1,0	1,0	1,0
SCR Santé	28,2	29,2	28,2	29,2
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-10,4	-11,9	-10,4	-11,9
BSCR	35,4	38,4	35,4	38,4
SCR Opérationnel	5,5	5,4	5,5	5,4
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés				
SCR	40,9	43,8	40,9	43,8

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	12,4	11,7	12,4	11,7
SCR contrepartie	3,0	3,3	3,0	3,3
SCR Vie	0,5	0,5	0,5	0,5
SCR Santé	16,7	16,5	16,7	16,5
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-8,1	-8,1	-8,1	-8,1
BSCR	24,4	23,9	24,4	23,9
SCR Opérationnel	2,4	2,4	2,4	2,4
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Ajustement impôts différés				
SCR	26,6	26,2	26,6	26,2

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	8,9	10,3	8,9	10,3
SCR contrepartie	1,1	1,3	1,1	1,3
SCR Vie				
SCR Santé	11,6	12,7	11,6	12,7
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-4,9	-5,6	-4,9	-5,6
BSCR	16,7	18,7	16,7	18,7
SCR Opérationnel	2,3	1,9	2,3	1,9
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés	-1,6	-1,1	-1,6	-1,1
SCR	17,4	19,5	17,4	19,5

Energie Mutuelle

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	0,8	1,0	0,8	1,0
SCR contrepartie	3,1	3,0	3,1	3,0
SCR Vie				
SCR Santé	4,5	4,6	4,5	4,6
SCR Non-vie	0,3		0,3	
Diversification SCR	-2,0	-2,1	-2,0	-2,1
BSCR	6,3	6,5	6,3	6,5
SCR Opérationnel	1,1	1,2	1,1	1,2
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés				
SCR	7,5	7,7	7,5	7,7

CMAV

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	50,1	50,4	50,1	50,4
SCR contrepartie	2,3	1,8	2,3	1,8
SCR Vie	2,1	5,8	2,1	5,8
SCR Santé				
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-3,2	-5,3	-3,2	-5,3
BSCR	51,3	52,7	51,3	52,7
SCR Opérationnel	1,8	1,8	1,6	1,5
Ajustement participation bénéf. futurs	-18,6	-18,8	-18,6	-18,8
Ajustement impôts différés	-11,0	-10,3	-11,0	-10,3
SCR	23,5	25,4	23,3	25,2

QUATREM

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	678,3	626,3	678,3	626,3
SCR contrepartie	52,3	44,8	52,3	44,8
SCR Vie	287,9	321,5	287,9	321,5
SCR Santé	443,2	440,4	443,2	440,4
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-417,3	-417,1	-417,3	-417,1
BSCR	1 044,4	1 015,9	1 044,4	1 015,9
SCR Opérationnel	50,5	56,9	50,5	51,6
Ajustement participation bénéf. futurs	-221,1	-193,7	-221,1	-193,7
Ajustement impôts différés			-300,9	-212,0
SCR	873,9	879,1	573,0	661,8

AUXIA

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	150,3	140,6	150,3	140,6
SCR contrepartie	40,9	26,2	40,9	26,2
SCR Vie	33,7	38,2	33,7	38,2
SCR Santé	16,2	25,6	16,2	25,6
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-57,3	-56,8	-57,3	-56,8
BSCR	183,8	173,8	183,8	173,8
SCR Opérationnel	10,0	9,4	10,0	9,4
Ajustement participation bénéf. futurs	-78,3	-64,2	-78,3	-64,2
Ajustement impôts différés	-27,6	-14,9	-39,8	-34,4
SCR	87,9	104,1	75,7	84,6

Malakoff Humanis Assurances

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	12,0	15,0	12,0	15,0
SCR contrepartie	3,3	3,7	3,3	3,7
SCR Vie	3,5	0,8	3,5	0,8
SCR Santé	8,6	10,3	8,6	10,3
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-8,2	-7,9	-8,2	-7,9
BSCR	19,3	22,0	19,3	22,0
SCR Opérationnel	1,9	1,7	1,9	1,7
Ajustement participation bénéf. futurs	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Ajustement impôts différés				
SCR	21,0	23,6	21,0	23,6

MH Retraite Supplémentaire

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché				
SCR contrepartie				
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non-vie				
Diversification SCR				
BSCR				
SCR Opérationnel				
Ajustement participation bénéf. futurs				
Ajustement impôts différés				
EMS MMRS	47,3	46,4	47,3	46,4
SCR	47,3	46,4	47,3	46,4

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2019	2020	2019	2020
SCR de marché	3,4	4,1	3,4	4,1
SCR contrepartie	0,9	0,8	0,9	0,8
SCR Vie				
SCR Santé	0,0		0,0	
SCR Non-vie	7,6	3,8	7,6	3,8
Diversification SCR	-2,3	-2,0	-2,3	-2,0
BSCR	9,6	6,7	9,6	6,7
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4	0,4
Ajustement impôts différés	-3,2	-2,0	-3,2	-2,0
SCR	6,8	5,0	6,8	5,0

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

Annexes : Les états quantitatifs

	S.02.01 Bilan	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par pays	S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT	S.17.01 Provisions techniques non vie	S.19.01 Sinistres en non-vie	S.22.01 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des	S.23;01 Fonds propres	S.25.01 Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard	S.28.01 Minimum de capital requis (MCR)	S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	RP. 05.01.01 _ Primes, sinistres et dépenses par type de risque	RP.42.03.01 _ Exigence minimale de marge _ Eléments constitutifs
SGAM Malakoff Humanis	102	103	104	105				106	107	108		109		
Malakoff Humanis Prévoyance	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120			
IPSEC	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131			
INPR	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142			
CAPREVAL	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153			
Mutuelle Malakoff Humanis	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164			
Malakoff Humanis Nationale	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175			
Radiance Mutuelle	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186			
Mutuelle Renault	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197			
Energie Mutuelle	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208			
CMAV	209	210	211	212	213			214	215	216	217			
Quatrem	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228			
Auxia	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239			
Malakoff Humanis Assurances	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250			
MHRS	251												252	253
Auxia Assistance	254	255	256	257		258	259	260	261	262	263			

SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 441 812 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24 280 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	28 396 957 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	41 392 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3 362 318 K€
Actions	R0100	86 386 K€
Actions — cotées	R0110	22 473 K€
Actions — non cotées	R0120	63 914 K€
Obligations	R0130	14 588 596 K€
Obligations d'Etat	R0140	9 850 838 K€
Obligations d'entreprise	R0150	4 442 389 K€
Titres structurés	R0160	228 588 K€
Titres garantis	R0170	66 781 K€
Organismes de placement collectif	R0180	10 025 649 K€
Produits dérivés	R0190	10 504 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	273 868 K€
Autres investissements	R0210	8 245 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	482 884 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 054 K€
Avances sur police	R0240	298 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 756 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 469 463 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	233 901 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	233 901 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 220 984 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 218 833 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 002 150 K€
Vie UC et indexés	R0340	14 578 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 311 886 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	708 420 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	494 662 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	186 141 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	356 390 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 933 K€
Total de l'actif	R0500	36 887 882 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 418 664 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	579 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	264 K€
Marge de risque	R0550	315 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	3 418 085 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	3 052 360 K€
Marge de risque	R0590	365 725 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	19 139 048 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	4 417 074 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 360 429 K€
Marge de risque	R0640	56 645 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	14 721 974 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	14 285 137 K€
Marge de risque	R0680	436 837 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	502 376 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	502 376 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	71 602 K€
Provisions pour retraite	R0760	106 674 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	456 582 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 704 748 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 603 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	999 415 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	531 858 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	69 332 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	535 097 K€
Passifs subordonnés	R0850	247 369 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	247 369 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-8 844 K€
Total du passif	R0900	28 775 524 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 112 358 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	3 219 804 K€	985 562 K€	12 683 K€	4 218 048 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	270 613 K€	116 372 K€		386 985 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	299 514 K€	104 861 K€		404 375 K€
Net	R0200	3 190 903 K€	997 073 K€	12 683 K€	4 200 658 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	3 227 422 K€	978 310 K€	13 248 K€	4 218 980 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	408 759 K€	163 117 K€		571 877 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	554 729 K€	208 883 K€		763 612 K€
Net	R0300	3 081 453 K€	932 544 K€	13 248 K€	4 027 245 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	2 552 316 K€	479 047 K€	3 489 K€	3 034 852 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	359 967 K€	118 881 K€		478 848 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	463 771 K€	-81 239 K€		382 532 K€
Net	R0400	2 448 512 K€	679 167 K€	3 489 K€	3 131 168 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	2 273 K€	44 456 K€		46 729 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	71 K€	-13 673 K€		-13 603 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	172 K€	177 068 K€		177 240 K€
Net	R0500	2 171 K€	-146 284 K€		-144 113 K€
Dépenses engagées	R0550	686 161 K€	100 574 K€	5 124 K€	791 858 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				791 858 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0300	
Primes émises							
Brut	R1410	88 853 K€	326 330 K€	22 505 K€	697 850 K€	14 586 K€	1 333 332 K€
Part des réassureurs	R1420	20 751 K€	21 237 K€	-5 105 K€	106 888 K€	3 303 K€	154 524 K€
Net	R1500		305 093 K€	27 610 K€	590 962 K€	11 282 K€	1 178 808 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	96 326 K€	306 142 K€	20 349 K€	684 796 K€	14 714 K€	1 329 421 K€
Part des réassureurs	R1520	32 907 K€	21 791 K€	-5 277 K€	154 991 K€	4 944 K€	239 489 K€
Net	R1600	63 418 K€	284 351 K€	25 626 K€	529 805 K€	9 770 K€	1 089 932 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	37 660 K€	424 393 K€	31 907 K€	491 924 K€	570 555 K€	1 715 373 K€
Part des réassureurs	R1620	13 584 K€	7 194 K€	129 K€	50 366 K€	-58 047 K€	11 595 K€
Net	R1700	24 076 K€	417 199 K€	31 778 K€	441 557 K€	628 601 K€	1 703 778 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	13 514 K€	-18 577 K€	-30 302 K€	17 355 K€	40 840 K€	124 256 K€
Part des réassureurs	R1720	7 745 K€	16 707 K€	-2 170 K€	36 916 K€	237 992 K€	338 530 K€
Net	R1800	5 768 K€	-35 284 K€	-28 132 K€	-19 561 K€	-197 152 K€	-214 273 K€
Dépenses engagées	R1900	19 207 K€	70 132 K€	3 784 K€	141 483 K€	92 302 K€	346 927 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						346 927 K€

SGAM Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	4 218 048 K€					4 218 048 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	386 985 K€					386 985 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	404 375 K€					404 375 K€		
Net	R0200	4 200 658 K€					4 200 658 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	4 218 980 K€					4 218 980 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	571 877 K€					571 877 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	763 612 K€					763 612 K€		
Net	R0300	4 027 245 K€					4 027 245 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	3 034 852 K€					3 034 852 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	478 848 K€					478 848 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	382 532 K€					382 532 K€		
Net	R0400	3 131 168 K€					3 131 168 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut — Assurance directe	R0410	46 729 K€					46 729 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-13 603 K€					-13 603 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440	177 240 K€					177 240 K€		
Net	R0500	-144 113 K€					-144 113 K€		
Dépenses engagées	R0550	791 858 K€					791 858 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						791 858 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	1 333 332 K€					1 333 332 K€		
Part des réassureurs	R1420	154 524 K€					154 524 K€		
Net	R1500	1 178 808 K€					1 178 808 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	1 329 421 K€					1 329 421 K€		
Part des réassureurs	R1520	239 489 K€					239 489 K€		
Net	R1600	1 089 932 K€					1 089 932 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 715 373 K€					1 715 373 K€		
Part des réassureurs	R1620	11 595 K€					11 595 K€		
Net	R1700	1 703 778 K€					1 703 778 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	124 256 K€					124 256 K€		
Part des réassureurs	R1720	338 530 K€					338 530 K€		
Net	R1800	-214 273 K€					-214 273 K€		
Dépenses engagées	R1900	346 927 K€					346 927 K€		
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600						346 927 K€		

SGAM Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	23 060 088 K€	1 640 981 K€		128 372 K€	
Fonds propres de base	R0020	8 359 727 K€	-1 378 044 K€		-102 933 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 359 727 K€	-1 378 044 K€		-102 824 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	3 118 581 K€	262 937 K€		14 681 K€	

SGAM Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	2 545 923 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	223 395 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	748 545 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 632 673 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 418 591 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 735 761 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	200 986 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-601 629 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-262 937 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 118 581 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 118 581 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	1 026 805k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	3 118 581 K€

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

SGAM Malakoff Humanis
S.32.01
Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI9695007LRF76CDEBJ09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU02BDSQNB62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500YRZ5FRYITBOL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RTR2XX2R166	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500WCNBJBZ1D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500Z82U9GJULN1614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500H2K33UBJTUP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100.00%	100.00%	100.00%		Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DMYOXVFNQ07L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100.00%	100.00%	100.00%		Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B0BSOHJBTFG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100.00%	100.00%	100.00%		Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500POEX2M5U74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100.00%	100.00%	100.00%		Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009PV8N2BL3E250	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B3JU7W46PE953	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS NATIONALE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500SEXGTD4UJNCG07	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500VCGU4KJ4U52AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DYGASWMA4C544	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100.00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DOZATEJMOXW034	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500GPRSKIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 212§ 1) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500QFNH378NIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695005Q4SA269ZET95	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS EXPERTIS	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003EL7T33GHTU022	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695008KMOFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695007K17T33AJ6PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500X2VOI6G68KSA69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003C7PPLQ1DJN65	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	AMF	100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500LSSWLD7FAFV67	FRANCE	EPSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500X2VOI6G68KSA69	FRANCE	MM PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003C7PPLQ1DJN65	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	AMF	100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500LSSWLD7FAFV67	FRANCE	EPSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 070 449 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	15 061 274 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	13 747 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	1 890 024 K€
<i>Actions</i>	R0100	79 498 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	18 423 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	61 076 K€
<i>Obligations</i>	R0130	6 182 848 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	3 358 321 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	2 683 725 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	85 616 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	55 186 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	6 710 620 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	184 537 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	46 994 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	140 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	140 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 212 804 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	277 792 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	277 792 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 920 418 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 058 287 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	862 132 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	14 594 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	539 802 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	403 295 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	357 103 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	40 699 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	110 056 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 547 K€
Total de l'actif	R0500	19 855 165 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 352 446 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	0 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	2 352 446 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	2 112 266 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	240 180 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 638 485 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	3 505 111 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	3 465 217 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	39 894 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 133 374 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	4 993 984 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	139 390 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	60 826 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	60 826 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	35 466 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	567 196 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 070 449 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	999 415 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	307 176 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	44 316 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	280 129 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	250 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	84 174 K€
Total du passif	R0900	14 690 078 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 165 087 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	1 624 987 K€	789 405 K€		2 414 392 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	133 891 K€	81 782 K€		215 672 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	217 818 K€	86 821 K€		304 639 K€
Net	R0200	1 541 060 K€	784 366 K€		2 325 425 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	1 622 653 K€	778 377 K€		2 401 029 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	224 777 K€	120 686 K€		345 463 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	385 825 K€	197 698 K€		583 523 K€
Net	R0300	1 461 605 K€	701 365 K€		2 162 970 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	1 354 926 K€	404 117 K€		1 759 043 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	210 536 K€	67 688 K€		278 224 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	339 470 K€	-76 175 K€		263 294 K€
Net	R0400	1 225 992 K€	547 980 K€		1 773 973 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-2 932K€	-2 496K€		-5 428K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		-232K€		-232K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-110K€	182 006K€		181 896K€
Net	R0500	-2 822K€	-184 734K€		-187 557K€
Dépenses engagées	R0550	329 118K€	68 046K€		397 164K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				397 164K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	4 193 K€	28 389 K€	5 285 K€	535 117 K€	199 K€		51 204 K€	624 387 K€
Part des réassureurs	R1420	221 K€	20 436 K€	-5 144 K€	78 831 K€				94 344 K€
Net	R1500		7 953 K€	10 429 K€	456 286 K€	199 K€		51 204 K€	530 043 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	14 565 K€	26 714 K€	5 535 K€	519 376 K€	173 K€		84 627 K€	650 991 K€
Part des réassureurs	R1520	9 090 K€	19 263 K€	-5 293 K€	138 643 K€	182 K€		10 139 K€	172 024 K€
Net	R1600	5 475 K€	7 451 K€	10 829 K€	380 733 K€	-9 K€		74 488 K€	478 967 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	958 K€	34 994 K€	8 755 K€	424 707 K€	496 340 K€	86 377 K€	-22 297 K€	1 029 835 K€
Part des réassureurs	R1620	-410 K€	3 892 K€	129 K€	40 166 K€	-84 671 K€	-30 852 K€	5 247 K€	-66 499 K€
Net	R1700	1 368 K€	31 102 K€	8 626 K€	384 541 K€	581 011 K€	117 229 K€	-27 544 K€	1 096 334 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-846 K€	10 659 K€	-9 386 K€	11 266 K€	-4 890 K€		102 846 K€	109 649 K€
Part des réassureurs	R1720	5 595 K€	16 470 K€	-2 170 K€	59 389 K€	244 279 K€	40 233 K€	2 015 K€	365 810 K€
Net	R1800	-6 440 K€	-5 810 K€	-7 216 K€	-48 124 K€	-249 169 K€	-40 233 K€	100 831 K€	-256 161 K€
Dépenses engagées	R1900	3 467 K€	8 522 K€	-18 K€	98 793 K€	65 868 K€	5 876 K€	6 666 K€	189 174 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								189 174 K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	2 414 392 K€						2 414 392 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	215 672 K€						215 672 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	304 639 K€						304 639 K€
Net	R0200	2 325 425 K€						2 325 425 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	2 401 029 K€						2 401 029 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	345 463 K€						345 463 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	583 523 K€						583 523 K€
Net	R0300	2 162 970 K€						2 162 970 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 759 043 K€						1 759 043 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	278 224 K€						278 224 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	263 294 K€						263 294 K€
Net	R0400	1 773 973 K€						1 773 973 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-5 428 K€						-5 428 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-232 K€						-232 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	181 896 K€						181 896 K€
Net	R0500	-187 557 K€						-187 557 K€
Dépenses engagées	R0550	397 164 K€						397 164 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							397 164 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	624 387 K€						624 387 K€
Part des réassureurs	R1420	94 344 K€						94 344 K€
Net	R1500	530 043 K€						530 043 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	650 991 K€						650 991 K€
Part des réassureurs	R1520	172 024 K€						172 024 K€
Net	R1600	478 967 K€						478 967 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	1 029 835 K€						1 029 835 K€
Part des réassureurs	R1620	-66 499 K€						-66 499 K€
Net	R1700	1 096 334 K€						1 096 334 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	109 649 K€						109 649 K€
Part des réassureurs	R1720	365 810 K€						365 810 K€
Net	R1800	-256 161 K€						-256 161 K€
Dépenses engagées	R1900	189 174 K€						189 174 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							189 174 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 022 772 K€		3 850 039 K€	573 124 K€	5 506 761 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	181 987 K€		659 590 K€	20 554 K€	876 726 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	840 785 K€		3 190 449 K€	552 570 K€	4 630 035 K€
Marge de risque	R0100	25 319 K€	80 102 K€		33 969 K€	139 390 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-155 120 K€		-296 832 K€		-451 951 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	892 971 k€	3 633 309 k€		607 093 k€	5 194 200 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		402 280 K€	3 542 403 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		40 057 K€	1 058 287 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		362 223 K€	2 484 116 k€
Marge de risque	R0100	14 497 K€	4 041 K€	39 894 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-77 186 K€	-77 186 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	95 672 K€	329 135 K€	3 505 111 k€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-1 215 206 K€	-374 170 K€			-1 589 377 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-770 723 K€	-313 720 K€			-1 084 443 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-444 483 K€	-60 451 K€			-504 934 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 594 584 K€	2 107 117 K€			3 701 701 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	753 654 K€	608 580 K€			1 362 235 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	840 929 K€	1 498 536 K€			2 339 466 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	379 378 K€	1 732 946 K€			2 112 324 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	396 447 K€	1 438 086 K€			1 834 532 K€
Marge de risque	R0280	103 463 K€	136 718 K€			240 180 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-58 K€				-58 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	482 782 K€	1 869 664 K€			2 352 446 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-17 069 K€	294 861 K€			277 792 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	499 851 K€	1 574 803 K€			2 074 654 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											28 763 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	44 325 K€	102 216 K€	43 738 K€	15 939 K€	5 279 K€						
N-3	R0220	55 183 K€	97 536 K€	61 335 K€	16 285 K€							
N-2	R0230	1 259 496 K€	407 215 K€	159 983 K€								
N-1	R0240	1 350 365 K€	336 611 K€									
N	R0250	1 120 963 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	28 763 K€	28 763 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	5 279 K€	211 498 K€
N-3	R0220	16 285 K€	230 338 K€
N-2	R0230	159 983 K€	1 826 694 K€
N-1	R0240	336 611 K€	1 686 977 K€
N	R0250	1 120 963 K€	1 120 963 K€
Total	R0260	1 667 883 K€	5 105 232 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 615 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					20 234 K€						
N-3	R0220				216 432 K€							
N-2	R0230			553 998 K€								
N-1	R0240		1 135 582 K€									
N	R0250	1 403 507 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	1 637 K€
N-9	R0160	482 K€
N-8	R0170	682 K€
N-7	R0180	2 500 K€
N-6	R0190	5 243 K€
N-5	R0200	4 274 K€
N-4	R0210	20 663 K€
N-3	R0220	220 586 K€
N-2	R0230	567 898 K€
N-1	R0240	1 162 906 K€
N	R0250	1 430 761 K€
Total	R0260	3 417 633 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	11 051 757 K€	529 195 K€		69 389 K€	
Fonds propres de base	R0020	5 415 087 K€	-529 195 K€		-51 633 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 415 087 K€	-529 241 K€		-51 588 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	2 085 018 K€			3 344 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 275 000 K€	-526 476 K€		-51 099 K€	
Minimum de capital requis	R0110	549 564 K€	13 594 K€		2 671 K€	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	15 311 K€	15 310 593			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 138 051 K€	5 138 051 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 000 K€			250 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 415 087 K€	5 165 087 K€		250 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 415 087 K€	5 165 087 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 415 087 K€	5 165 087 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 415 087 K€	5 165 087 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 275 000 K€	5 165 087 K€		109 913 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 085 018 K€				
Minimum de capital requis	R0600	549 564 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	260%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	960%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 165 087 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	27 036 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 138 051 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	253 101 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	46 428 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	299 529 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 635 218 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	105 769 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	452 526 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	1 016 720 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-860 953 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 349 280 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	108 211 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-372 473 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 085 018 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 085 018 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	329 062 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	400 171 k€	1 373 661 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 438 086 k€	674 155 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		220 501 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			533 375 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			152 290 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			46 232 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			5 853 118 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				237 587 043 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	549 564 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	2 085 018 k€
Piafond du MCR	R0320	938 258 k€
Plancher du MCR	R0330	521 254 k€
MCR combiné	R0340	549 564 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	549 564 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	329 062 k€	220 501 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 248 447 k€	836 571 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	561 801 k€	376 457 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	312 112 k€	209 143 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	329 062 k€	220 501 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	329 062 k€	220 501 k€

IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	14 360 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 001 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	200 552 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	26 180 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	8 593 K€
Actions	R0100	1 949 K€
Actions — cotées	R0110	1 949 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	131 193 K€
Obligations d'État	R0140	28 238 K€
Obligations d'entreprise	R0150	102 956 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	32 476 K€
Produits dérivés	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	161 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	385 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	385 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	126 148 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	44 622 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	44 622 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	81 526 K€
Santé similaire à la vie	R0320	38 130 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	43 396 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 890 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 713 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 345 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 592 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 948 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	25 K€
Total de l'actif	R0500	396 959 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	95 702 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	95 702 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	92 927 K€
Marge de risque	R0590	2 775 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	167 386 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	74 149 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	72 786 K€
Marge de risque	R0640	1 363 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	93 237 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	89 646 K€
Marge de risque	R0680	3 591 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	277 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	687 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	15 292 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-11 981 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 835 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	140 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	28 976 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	245 K€
Total du passif	R0900	300 558 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	96 401 K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	73 063 K€	24 617 K€		97 680 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 271 K€	2 477 K€		5 748 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	22 189 K€	11 170 K€		33 358 K€
Net	R0200	54 146 K€	15 924 K€		70 070 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	73 063 K€	24 617 K€		97 680 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 271 K€	2 477 K€		5 748 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	22 189 K€	11 170 K€		33 358 K€
Net	R0300	54 146 K€	15 924 K€		70 070 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	59 253 K€	24 710 K€		83 963 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 095 K€	8 676 K€		11 771 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	18 609 K€	11 498 K€		30 107 K€
Net	R0400	43 739 K€	21 887 K€		65 627 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-1 667K€	806K€		-861K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	792K€	-1 256K€		-463K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-875K€	-450K€		-1 324K€
Dépenses engagées	R0550	9 595K€	2 677K€		12 272K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				12 272K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			23 150 K€	7 991 K€		729 K€	1 755 K€	33 625 K€
Part des réassureurs	R1420			11 556 K€	3 303 K€			45 K€	14 904 K€
Net	R1500			11 594 K€	4 688 K€		729 K€	1 710 K€	18 720 K€
Primes acquises									
Brut	R1510			23 150 K€	7 991 K€		729 K€	1 755 K€	33 625 K€
Part des réassureurs	R1520			11 556 K€	3 303 K€			45 K€	14 904 K€
Net	R1600			11 594 K€	4 688 K€		729 K€	1 710 K€	18 720 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610			12 196 K€	16 754 K€		-5 380 K€	1 139 K€	24 709 K€
Part des réassureurs	R1620			3 291 K€	10 732 K€		-1 021 K€	251 K€	13 253 K€
Net	R1700			8 905 K€	6 023 K€		-4 359 K€	887 K€	11 456 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710			1 331 K€			350 K€	466 K€	2 147 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800			1 331 K€			350 K€	466 K€	2 147 K€
Dépenses engagées	R1900			1 426 K€	1 863 K€		-506 K€	28 K€	2 811 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								2 811 K€

IPSEC
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	97 680 K€						97 680 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 748 K€						5 748 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	33 358 K€						33 358 K€
Net	R0200	70 070 K€						70 070 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	97 680 K€						97 680 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 748 K€						5 748 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	33 358 K€						33 358 K€
Net	R0300	70 070 K€						70 070 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	83 963 K€						83 963 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	11 771 K€						11 771 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	30 107 K€						30 107 K€
Net	R0400	65 627 K€						65 627 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-861 K€						-861 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-463 K€						-463 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	-1 324 K€						-1 324 K€
Dépenses engagées	R0550	12 272 K€						12 272 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							12 272 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	33 625 K€						33 625 K€
Part des réassureurs	R1420	14 904 K€						14 904 K€
Net	R1500	18 720 K€						18 720 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	33 625 K€						33 625 K€
Part des réassureurs	R1520	14 904 K€						14 904 K€
Net	R1600	18 720 K€						18 720 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	24 709 K€						24 709 K€
Part des réassureurs	R1620	13 253 K€						13 253 K€
Net	R1700	11 456 K€						11 456 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	2 147 K€						2 147 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	2 147 K€						2 147 K€
Dépenses engagées	R1900	2 811 K€						2 811 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							2 811 K€

IPSEC
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			83 459 K€	6 187 K€	89 646 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			42 315 K€	1 081 K€	43 396 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			41 145 K€	5 106 K€	46 250 K€
Marge de risque	R0100		3 424 K€		167 K€	3 591 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		86 883 k€		6 354 k€	93 237 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		1 150 K€	74 142 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		144 K€	38 130 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 007 K€	36 012 k€
Marge de risque	R0100		43 K€	1 363 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			-1 356 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		1 194 K€	74 149 k€

IPSEC						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-18 121 K€	3 498 K€			-14 623 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-5 690 K€	7 802 K€			2 111 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-12 431 K€	-4 303 K€			-16 734 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	24 181 K€	83 369 K€			107 550 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	6 394 K€	36 117 K€			42 511 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	17 787 K€	47 252 K€			65 039 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	6 059 K€	86 867 K€			92 927 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	5 356 K€	42 949 K€			48 305 K€
Marge de risque	R0280	467 K€	2 308 K€			2 775 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	6 526 K€	89 175 K€			95 702 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	704 K€	43 918 K€			44 622 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	5 823 K€	45 257 K€			51 080 K€

IPSEC

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	1 236 K€	3 619 K€	1 581 K€	718 K€	82 K€	37 K€	17 K€			
N-8	R0170	1 391 K€	3 706 K€	1 644 K€	639 K€	172 K€					
N-7	R0180	2 360 K€	5 299 K€	1 796 K€	535 K€	72 K€	20 K€	4 K€	8 K€		
N-6	R0190	2 546 K€	5 639 K€	1 707 K€	710 K€	59 K€	2 K€				
N-5	R0200	4 967 K€	4 139 K€	1 856 K€	395 K€	88 K€					
N-4	R0210	2 520 K€	4 716 K€	1 644 K€	430 K€	105 K€					
N-3	R0220	3 351 K€	5 301 K€								
N-2	R0230	3 416 K€	4 707 K€	2 169 K€							
N-1	R0240	2 411 K€	6 088 K€								
N	R0250	4 029 K€									

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		
N-9		7 292 K€
N-8		7 551 K€
N-7		10 092 K€
N-6	2 K€	10 665 K€
N-5	12 K€	11 457 K€
N-4		9 416 K€
N-3	764 K€	11 738 K€
N-2		10 291 K€
N-1		8 499 K€
N		4 029 K€
Total	13 176 K€	113 258 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190			6 732 K€	625 K€						
N-5	R0200		19 608 K€	8 489 K€	381 K€						
N-4	R0210	14 387 K€	26 241 K€	10 352 K€	1 018 K€						
N-3	R0220	18 168 K€	26 008 K€	14 360 K€							
N-2	R0230	17 304 K€	23 640 K€								
N-1	R0240	15 912 K€									
N	R0250										

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
N-9		
N-8		
N-7		
N-6		
N-5		
N-4		
N-3		1 018 K€
N-2		14 360 K€
N-1		23 640 K€
N		15 912 K€
Total	54 930 K€	

IPSEC

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	263 088 K€	1 356 K€		1 632 K€	
Fonds propres de base	R0020	96 401 K€	-964 K€		-575 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	96 401 K€	-964 K€		-575 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	49 451 K€	392 K€		302 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	96 401 K€	-964 K€		-575 K€	
Minimum de capital requis	R0110	12 963 K€			45 K€	

IPSEC

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130		96 021 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	96 401 K€	96 401 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	96 401 K€	96 401 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	96 401 K€	96 401 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	96 401 K€	96 401 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	96 401 K€	96 401 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	49 451 K€				
Minimum de capital requis	R0600	12 963 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	195%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	744%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	96 401 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	96 021 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	5 678 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	18 940 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	24 618 K€

IPSEC

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	23 615 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 923 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 793 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	31 666 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-18 565 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	48 431 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	4 361 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 408 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	49 451 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	49 451 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

IPSEC

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	9 543 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 128 k€	1 816 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	42 949 k€	41 129 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		3 655 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		82 262 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			2 753 521 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	12 963 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	49 451 k€
Plafond du MCR	R0320	22 253 k€
Plancher du MCR	R0330	12 363 k€
MCR combiné	R0340	12 963 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	12 963 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	9 543 k€	3 655 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	36 403 k€	13 048 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	16 381 k€	5 872 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 101 k€	3 262 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 543 k€	3 655 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	9 543 k€	3 700 k€

INPR

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	14 359 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	597 492 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	156 098 K€
<i>Actions</i>	R0100	199 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	199 K€
<i>Obligations</i>	R0130	119 321 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	88 581 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	30 740 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	318 639 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	3 234 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	70 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	11 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	11 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	59 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	26 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	34 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 995 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 192 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
Total de l'actif	R0500	621 108 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	15 392 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	15 392 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	10 978 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	4 414 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	85 746 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	59 564 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	59 088 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	476 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	26 182 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	25 007 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 175 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	516 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	29 768 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 468 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 782 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	136 672 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	484 435 K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	10 260 K€	12 710 K€		22 970 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	15 702 K€	16 702 K€		32 404 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		62 K€		62 K€
Net	R0200	25 962 K€	29 349 K€		55 312 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	10 359 K€	12 575 K€		22 934 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 261 K€	8 587 K€		18 848 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		34 K€		34 K€
Net	R0300	20 620 K€	21 127 K€		41 748 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	8 016 K€	6 526 K€		14 542 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 209 K€	5 004 K€		13 213 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	16 225 K€	11 530 K€		27 756 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	3 037K€	2 025K€		5 062K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				5 062K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	75 K€		9 570 K€					9 644 K€
Part des réassureurs	R1420			156 K€					156 K€
Net	R1500	75 K€		9 414 K€					9 489 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	75 K€		9 741 K€					9 815 K€
Part des réassureurs	R1520			129 K€					129 K€
Net	R1600	75 K€		9 612 K€					9 687 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	-2 K€		3 663 K€	7 164 K€			1 771 K€	12 596 K€
Part des réassureurs	R1620				-36 K€				-36 K€
Net	R1700	-2 K€		3 663 K€	7 199 K€			1 771 K€	12 631 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-7 K€		-1 093 K€	-587 K€				-1 687 K€
Part des réassureurs	R1720			-29 K€					-29 K€
Net	R1800	-7 K€		-1 064 K€	-587 K€				-1 658 K€
Dépenses engagées	R1900	7 K€		1 596 K€	1 545 K€				3 148 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 148 K€

INPR
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	22 970 K€						22 970 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	32 404 K€						32 404 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	62 K€						62 K€
Net	R0200	55 312 K€						55 312 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	22 934 K€						22 934 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	18 848 K€						18 848 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	34 K€						34 K€
Net	R0300	41 748 K€						41 748 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	14 542 K€						14 542 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	13 213 K€						13 213 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	27 756 K€						27 756 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	5 062 K€						5 062 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							5 062 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	9 644 K€						9 644 K€
Part des réassureurs	R1420	156 K€						156 K€
Net	R1500	9 489 K€						9 489 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	9 815 K€						9 815 K€
Part des réassureurs	R1520	129 K€						129 K€
Net	R1600	9 687 K€						9 687 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	12 596 K€						12 596 K€
Part des réassureurs	R1620	-36 K€						-36 K€
Net	R1700	12 631 K€						12 631 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-1 687 K€						-1 687 K€
Part des réassureurs	R1720	-29 K€						-29 K€
Net	R1800	-1 658 K€						-1 658 K€
Dépenses engagées	R1900	3 148 K€						3 148 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 148 K€

INPR
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	-2 K€		23 075 K€	1 934 K€	25 007 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			34 K€		34 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	-2 K€		23 042 K€	1 934 K€	24 973 K€
Marge de risque	R0100	2 K€	996 K€		177 K€	1 175 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	-0 k€	24 071 k€		2 111 k€	26 182 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		5 569 K€	59 088 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			26 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		5 569 K€	59 063 k€
Marge de risque	R0100		49 K€	476 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		5 618 K€	59 564 k€

INPR						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-13 122 K€	-12 324 K€			-25 446 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-2 K€			-2 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-13 122 K€	-12 321 K€			-25 444 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	11 407 K€	25 017 K€			36 424 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		13 K€			13 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 407 K€	25 004 K€			36 411 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-1 716 K€	12 693 K€			10 978 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-1 716 K€	12 683 K€			10 967 K€
Marge de risque	R0280	251 K€	4 163 K€			4 414 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-1 464 K€	16 856 K€			15 392 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		11 K€			11 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-1 464 K€	16 846 K€			15 381 K€

INPR

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											29 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	10 250 K€	3 868 K€	1 102 K€	205 K€	80 K€						
N-3	R0220	8 112 K€	4 707 K€	832 K€	152 K€							
N-2	R0230	8 884 K€	3 275 K€	994 K€								
N-1	R0240	8 412 K€	3 297 K€									
N	R0250	7 437 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	29 K€	29 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	80 K€	15 505 K€
N-3	R0220	152 K€	13 803 K€
N-2	R0230	994 K€	13 153 K€
N-1	R0240	3 297 K€	11 709 K€
N	R0250	7 437 K€	7 437 K€
Total	R0260	11 990 K€	61 636 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190							121 K€				
N-5	R0200											
N-4	R0210					679 K€						
N-3	R0220				505 K€							
N-2	R0230		6 692 K€									
N-1	R0240		10 452 K€									
N	R0250	15 237 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	71 K€
N-8	R0170	59 K€
N-7	R0180	124 K€
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	685 K€
N-3	R0220	507 K€
N-2	R0230	6 759 K€
N-1	R0240	10 538 K€
N	R0250	15 328 K€
Total	R0260	34 071 K€

INPR

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	101 138 K€			420 K€	
Fonds propres de base	R0020	484 435 K€			-348 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	484 435 K€			-348 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	108 817 K€			162 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	484 435 K€			-348 K€	
Minimum de capital requis	R0110	27 204 K€			40 K€	

INPR

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	484 053 K€	484 053 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	484 435 K€	484 435 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	484 435 K€	484 435 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	484 435 K€	484 435 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	484 435 K€	484 435 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	484 435 K€	484 435 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	108 817 K€				
Minimum de capital requis	R0600	27 204 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	445%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1781%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	484 435 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	484 053 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	6 131 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	6 497 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	12 627 K€

INPR**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	114 722 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 015 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 687 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	19 518 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-18 570 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	123 373 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 646 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-792 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-15 410 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	108 817 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	108 817 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

INPR

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	6 892 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	979 k€	26 086 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	23 893 k€	29 291 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		7 462 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		84 038 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			8 139 261 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	14 354 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	108 817 k€
Plafond du MCR	R0320	48 968 k€
Plancher du MCR	R0330	27 204 k€
MCR combiné	R0340	27 204 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	27 204 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6 892 k€	7 462 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	52 246 k€	56 571 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	23 511 k€	25 457 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	13 062 k€	14 143 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	13 062 k€	14 143 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	13 062 k€	14 143 k€

Capreval

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	3 769 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	76 139 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	56 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	56 K€
Obligations	R0130	41 743 K€
Obligations d'État	R0140	28 354 K€
Obligations d'entreprise	R0150	13 389 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	32 012 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 328 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	7 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	59 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	7 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	7 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	53 K€
Santé similaire à la vie	R0320	8 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	45 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 706 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	441 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
Total de l'actif	R0500	82 121 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 052 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 052 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 463 K€
Marge de risque	R0590	590 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	34 894 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	5 537 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	5 452 K€
Marge de risque	R0640	86 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	29 357 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	29 027 K€
Marge de risque	R0680	330 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	84 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 769 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	35 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	35 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	545 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
Total du passif	R0900	46 419 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	35 703 K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	6 073 K€	1 041 K€		7 114 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		50 K€		50 K€
Net	R0200	6 073 K€	991 K€		7 064 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	6 123 K€	1 078 K€		7 201 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		21 K€		21 K€
Net	R0300	6 123 K€	1 057 K€		7 180 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	6 253 K€	498 K€		6 751 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		-4 K€		-4 K€
Net	R0400	6 253 K€	502 K€		6 756 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	1 023K€	28K€		1 050K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				1 050K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			2 601 K€					2 601 K€
Part des réassureurs	R1420			114 K€					114 K€
Net	R1500			2 487 K€					2 487 K€
Primes acquises									
Brut	R1510			2 694 K€					2 694 K€
Part des réassureurs	R1520			80 K€					80 K€
Net	R1600			2 613 K€					2 613 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	271 K€		2 006 K€	1 491 K€				3 768 K€
Part des réassureurs	R1620			0 K€	1 K€				1 K€
Net	R1700	271 K€		2 006 K€	1 491 K€				3 768 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-245 K€		-186 K€	-411 K€				-841 K€
Part des réassureurs	R1720			15 K€					15 K€
Net	R1800	-245 K€		-201 K€	-411 K€				-856 K€
Dépenses engagées	R1900	1 K€		408 K€	45 K€				453 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								453 K€

Capreval
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				
R0010												
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140				
Primes émises												
Brut — Assurance directe	R0110	7 114 K€										7 114 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130											
Part des réassureurs	R0140	50 K€										50 K€
Net	R0200	7 064 K€										7 064 K€
Primes acquises												
Brut — Assurance directe	R0210	7 201 K€										7 201 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230											
Part des réassureurs	R0240	21 K€										21 K€
Net	R0300	7 180 K€										7 180 K€
Charge des sinistres												
Brut — Assurance directe	R0310	6 751 K€										6 751 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330											
Part des réassureurs	R0340	-4 K€										-4 K€
Net	R0400	6 756 K€										6 756 K€
Variation des autres provisions techniques												
Brut — Assurance directe	R0410											
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430											
Part des réassureurs	R0440											
Net	R0500											
Dépenses engagées	R0550	1 050 K€										1 050 K€
Autres dépenses	R1200											
Total des dépenses	R1300											1 050 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
R1400												
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280				
Primes émises												
Brut	R1410	2 601 K€										2 601 K€
Part des réassureurs	R1420	114 K€										114 K€
Net	R1500	2 487 K€										2 487 K€
Primes acquises												
Brut	R1510	2 694 K€										2 694 K€
Part des réassureurs	R1520	80 K€										80 K€
Net	R1600	2 613 K€										2 613 K€
Charge des sinistres												
Brut	R1610	3 768 K€										3 768 K€
Part des réassureurs	R1620	1 K€										1 K€
Net	R1700	3 768 K€										3 768 K€
Variation des autres provisions techniques												
Brut	R1710	-841 K€										-841 K€
Part des réassureurs	R1720	15 K€										15 K€
Net	R1800	-856 K€										-856 K€
Dépenses engagées	R1900	453 K€										453 K€
Autres dépenses	R2500											
Total des dépenses	R2600											453 K€

Capreval
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	493 k€		33 748 k€		34 241 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			45 k€		45 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	493 k€		33 704 k€		34 197 k€
Marge de risque	R0100		330 k€			330 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120			-5 214 k€		-5 214 k€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	493 k€	28 864 k€			29 357 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			5 452 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			8 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			5 444 k€
Marge de risque	R0100			86 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			5 537 k€

Capreval						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	1 992 K€	26 K€			2 018 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-2 K€			-2 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 992 K€	29 K€			2 020 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	2 079 K€	3 227 K€			5 306 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		9 K€			9 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 079 K€	3 218 K€			5 296 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	4 071 K€	3 253 K€			7 323 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	4 071 K€	3 246 K€			7 317 K€
Marge de risque	R0280	71 K€	519 K€			590 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-523 K€	-338 K€			-861 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	3 619 K€	3 434 K€			7 052 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		7 K€			7 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	3 619 K€	3 427 K€			7 046 K€

Capreval

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											8 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	79 K€	177 K€	105 K€	7 K€							
N-3	R0220	34 K€	250 K€	91 K€	29 K€							
N-2	R0230	6 737 K€	924 K€	204 K€								
N-1	R0240	6 341 K€	1 016 K€									
N	R0250	5 137 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	8 K€	8 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		369 K€
N-3	R0220	29 K€	404 K€
N-2	R0230	204 K€	7 865 K€
N-1	R0240	1 016 K€	7 357 K€
N	R0250	5 137 K€	5 137 K€
Total	R0260	6 395 K€	21 139 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				19 K€							
N-2	R0230			988 K€								
N-1	R0240		1 340 K€									
N	R0250	2 613 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	20 K€
N-2	R0230	1 000 K€
N-1	R0240	1 359 K€
N	R0250	2 634 K€
Total	R0260	5 013 K€

Capreval

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	41 947 K€	6 075 K€		224 K€	
Fonds propres de base	R0020	35 703 K€	-6 075 K€		-224 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	35 703 K€	-6 075 K€		-224 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	9 857 K€	41 K€		3 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	35 703 K€	-6 075 K€		-224 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 200 K€				

Capreval

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	35 323 K€	35 323 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	35 703 K€	35 703 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	35 703 K€	35 703 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	35 703 K€	35 703 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	35 703 K€	35 703 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	35 703 K€	35 703 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	9 857 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 200 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	362%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	576%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	35 703 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	35 323 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	47 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	47 K€

Capreval

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	7 391 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	441 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 902 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	4 437 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 741 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 431 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	358 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-932 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 857 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 857 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Capreval

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie Résultat [MCR]	Activités en vie Résultat [MCR]
	C0010	C0020
	934 k€	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	934 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020 3 634 k€	6 131 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030 2 964 k€	1 021 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

	Activités en non-vie Résultat [MCR]	Activités en vie Résultat [MCR]
	C0070	C0080
		1 310 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		1 310 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		493 k€
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	34 796 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		801 499 k€

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	R0300 2 244 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 9 857 k€
Plafond du MCR	R0320 4 436 k€
Plancher du MCR	R0330 2 464 k€
MCR combiné	R0340 2 464 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400 6 200 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500 934 k€	1 310 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510 4 103 k€	5 754 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520 1 846 k€	2 589 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530 1 026 k€	1 439 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540 1 026 k€	1 439 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550 2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560 2 500 k€	3 700 k€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	80 672 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	975 816 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	473 583 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 319 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	2 319 K€
<i>Obligations</i>	R0130	231 127 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	114 813 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	106 258 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	10 056 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	226 827 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	41 961 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	72 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	72 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-12 189 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-12 434 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-12 434 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	245 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	245 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 579 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	77 197 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 139 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 972 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4 K€
Total de l'actif	R0500	1 141 264 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	98 706 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	98 706 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	91 203 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	7 503 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 810 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 277 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	916 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	361 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	2 533 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	2 528 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	5 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 513 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	215 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	93 006 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	23 403 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	31 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	42 882 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	267 566 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	873 697 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	489 018 K€			489 018 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 277 K€			2 277 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	20 193 K€			20 193 K€
Net	R0200	471 101 K€			471 101 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	485 158 K€			485 158 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	33 123 K€			33 123 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	78 531 K€			78 531 K€
Net	R0300	439 750 K€			439 750 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	360 736 K€			360 736 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	29 860 K€			29 860 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	67 509 K€			67 509 K€
Net	R0400	323 086 K€			323 086 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	85 594K€			85 594K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				85 594K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	86 K€	186 K€						272 K€
Part des réassureurs	R1420	38 K€							38 K€
Net	R1500		186 K€						234 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	86 K€	186 K€						272 K€
Part des réassureurs	R1520	38 K€							38 K€
Net	R1600	48 K€	186 K€						234 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	10 K€	58 K€						68 K€
Part des réassureurs	R1620	7 K€							7 K€
Net	R1700	4 K€	58 K€						62 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	41 K€	-124 K€						-83 K€
Part des réassureurs	R1720	39 K€							39 K€
Net	R1800	2 K€	-124 K€						-122 K€
Dépenses engagées	R1900	-2 K€	6 K€						4 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								4 K€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	489 018 K€					489 018 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 277 K€					2 277 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	20 193 K€					20 193 K€
Net	R0200	471 101 K€					471 101 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	485 158 K€					485 158 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	33 123 K€					33 123 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	78 531 K€					78 531 K€
Net	R0300	439 750 K€					439 750 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	360 736 K€					360 736 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	29 860 K€					29 860 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	67 509 K€					67 509 K€
Net	R0400	323 086 K€					323 086 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	85 594 K€					85 594 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						85 594 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	272 K€					272 K€
Part des réassureurs	R1420	38 K€					38 K€
Net	R1500	234 K€					234 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	272 K€					272 K€
Part des réassureurs	R1520	38 K€					38 K€
Net	R1600	234 K€					234 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	68 K€					68 K€
Part des réassureurs	R1620	7 K€					7 K€
Net	R1700	62 K€					62 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-83 K€					-83 K€
Part des réassureurs	R1720	39 K€					39 K€
Net	R1800	-122 K€					-122 K€
Dépenses engagées	R1900	4 K€					4 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						4 K€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	2 528 K€				2 528 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	2 528 K€				2 528 K€
Marge de risque	R0100	5 K€				5 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	2 533 k€				2 533 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			916 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			245 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			671 k€
Marge de risque	R0100	361 K€		361 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	1 277 K€		1 277 k€

Mutuelle Malakoff Humanis						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-160 838 K€				-160 838 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-131 063 K€				-131 063 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-29 776 K€				-29 776 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	252 042 K€				252 042 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	118 629 K€				118 629 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	133 413 K€				133 413 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	91 203 K€				91 203 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	103 637 K€				103 637 K€
Marge de risque	R0280	7 503 K€				7 503 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	98 706 K€				98 706 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-12 434 K€				-12 434 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	111 140 K€				111 140 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											85 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230	249 657 K€	60 716 K€	8 173 K€								
N-1	R0240	274 339 K€	69 083 K€									
N	R0250	260 001 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	85 K€	85 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	8 173 K€	318 546 K€
N-1	R0240	69 083 K€	343 422 K€
N	R0250	260 001 K€	260 001 K€
Total	R0260	337 342 K€	922 053 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			3 319 K€								
N-1	R0240		52 507 K€									
N	R0250	136 794 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	344 K€
N-2	R0230	3 337 K€
N-1	R0240	52 809 K€
N	R0250	137 609 K€
Total	R0260	194 100 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	102 516 K€			166 K€	
Fonds propres de base	R0020	873 697 K€			-166 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	873 697 K€			-166 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	208 076 K€				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	873 697 K€			-166 K€	
Minimum de capital requis	R0110	52 019 K€				

Mutuelle Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 370 K€	1 370 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	872 327 K€	872 327 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	873 697 K€	873 697 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	873 697 K€	873 697 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	873 697 K€	873 697 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	873 697 K€	873 697 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	873 697 K€	873 697 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	208 076 K€				
Minimum de capital requis	R0600	52 019 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	420%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1680%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	873 697 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 370 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	872 327 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	53 939 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	53 939 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	159 634 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 911 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	74 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	86 013 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-56 782 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	204 850 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	15 559 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-12 334 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	208 076 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	208 076 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Malakoff Humanis

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	23 837 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	109 485 k€	397 684 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		108 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		2 528 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		671 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	23 945 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	208 076 k€
Piafond du MCR	R0320	93 634 k€
Plancher du MCR	R0330	52 019 k€
MCR combiné	R0340	52 019 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	52 019 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	23 837 k€	108 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	207 141 k€	935 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	93 213 k€	421 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	51 785 k€	234 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	51 785 k€	234 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	51 785 k€	3 700 k€

Malakoff Humanis Nationale
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 676 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	103 829 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	15 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	6 863 K€
<i>Actions</i>	R0100	13 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	13 K€
<i>Obligations</i>	R0130	45 650 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	8 915 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	35 277 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	1 458 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	51 287 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	-939 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-1 506 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-1 506 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	567 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	567 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	601 K€
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	11 626 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	5 833 K€
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	5 053 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	16 643 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	
Total de l'actif	R0500	145 323 K€
Passifs		
<i>Provisions techniques non-vie</i>	R0510	20 188 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	20 188 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	17 896 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	2 292 K€
<i>Provisions techniques vie (hors UC et indexés)</i>	R0600	63 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	63 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	63 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	0 K€
<i>Provisions techniques UC et indexés</i>	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
<i>Passifs éventuels</i>	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	821 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	2 676 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	1 010 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	10 990 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	1 602 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	14 844 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	12 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	12 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	64 194 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	81 128 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	164 363 K€			164 363 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 655 K€			4 655 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	2 738 K€			2 738 K€
Net	R0200	166 280 K€			166 280 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	163 695 K€			163 695 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 386 K€			12 386 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	22 522 K€			22 522 K€
Net	R0300	153 559 K€			153 559 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	118 858 K€			118 858 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 581 K€			10 581 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	21 040 K€			21 040 K€
Net	R0400	108 399 K€			108 399 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	26 704K€			26 704K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				26 704K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	868 K€		457 K€					1 324 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	868 K€		457 K€					1 324 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	868 K€		1 673 K€			1 K€		2 542 K€
Part des réassureurs	R1520	-184 K€		1 400 K€					1 216 K€
Net	R1600	1 051 K€		273 K€			1 K€		1 326 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	834 K€		907 K€			-3 K€		1 738 K€
Part des réassureurs	R1620	-458 K€		7 K€					-451 K€
Net	R1700	1 293 K€		899 K€			-3 K€		2 189 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710						4 K€		4 K€
Part des réassureurs	R1720			1 521 K€					1 521 K€
Net	R1800			-1 521 K€			4 K€		-1 517 K€
Dépenses engagées	R1900	431 K€		84 K€			1 K€		515 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								515 K€

Malakoff Humanis Nationale
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	164 363 K€					164 363 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 655 K€					4 655 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	2 738 K€					2 738 K€
Net	R0200	166 280 K€					166 280 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	163 695 K€					163 695 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 386 K€					12 386 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	22 522 K€					22 522 K€
Net	R0300	153 559 K€					153 559 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	118 858 K€					118 858 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 581 K€					10 581 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	21 040 K€					21 040 K€
Net	R0400	108 399 K€					108 399 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	26 704 K€					26 704 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						26 704 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	1 324 K€					1 324 K€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non	R1420						
Net	R1500	1 324 K€					1 324 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	2 542 K€					2 542 K€
Part des réassureurs	R1520	1 216 K€					1 216 K€
Net	R1600	1 326 K€					1 326 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	1 738 K€					1 738 K€
Part des réassureurs	R1620	-451 K€					-451 K€
Net	R1700	2 189 K€					2 189 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	4 K€					4 K€
Part des réassureurs	R1720	1 521 K€					1 521 K€
Net	R1800	-1 517 K€					-1 517 K€
Dépenses engagées	R1900	515 K€					515 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						515 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			-10 K€	72 K€	63 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			567 K€		567 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			-577 K€	72 K€	-504 K€
Marge de risque	R0100		0 K€		0 K€	0 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		-10 k€		72 k€	63 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Malakoff Humanis Nationale

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-32 423 K€				-32 423 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-36 965 K€				-36 965 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 542 K€				4 542 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	50 319 K€				50 319 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	35 460 K€				35 460 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	14 859 K€				14 859 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	17 896 K€				17 896 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	19 401 K€				19 401 K€
Marge de risque	R0280	2 292 K€				2 292 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	20 188 K€				20 188 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 506 K€				-1 506 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	21 694 K€				21 694 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											-0 K€
N-9	R0160						8 K€	6 K€	2 K€	1 K€	0 K€	
N-8	R0170					26 K€	13 K€	1 K€	1 K€	0 K€		
N-7	R0180				26 K€	38 K€	3 K€	-2 K€	0 K€			
N-6	R0190			350 K€	5 K€	24 K€	13 K€	3 K€				
N-5	R0200		13 363 K€	287 K€	27 K€	4 K€	3 K€					
N-4	R0210	118 131 K€	14 269 K€	373 K€	39 K€	10 K€						
N-3	R0220	120 393 K€	14 370 K€	361 K€	130 K€							
N-2	R0230	127 905 K€	15 776 K€	6 354 K€								
N-1	R0240	125 090 K€	51 739 K€									
N	R0250	56 128 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	-0 K€	11 K€
N-9	R0160	0 K€	18 K€
N-8	R0170	0 K€	41 K€
N-7	R0180	0 K€	65 K€
N-6	R0190	3 K€	396 K€
N-5	R0200	3 K€	13 684 K€
N-4	R0210	10 K€	132 822 K€
N-3	R0220	130 K€	135 255 K€
N-2	R0230	6 354 K€	150 035 K€
N-1	R0240	51 739 K€	176 829 K€
N	R0250	56 128 K€	56 128 K€
Total	R0260	114 367 K€	665 283 K€

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200						0 K€	0 K€				
N-4	R0210					0 K€						
N-3	R0220				3 K€							
N-2	R0230			138 K€								
N-1	R0240		2 247 K€									
N	R0250	34 832 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	0 K€
N-4	R0210	0 K€
N-3	R0220	3 K€
N-2	R0230	139 K€
N-1	R0240	2 260 K€
N	R0250	35 031 K€
Total	R0260	37 432 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	20 251 K€			38 K€	
Fonds propres de base	R0020	93 128 K€			-16 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	93 128 K€			-16 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	43 794 K€			6 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	83 318 K€			-16 K€	
Minimum de capital requis	R0110	10 949 K€			1 K€	

Malakoff Humanis Nationale

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	80 747 K€	80 747 K€			
Passifs subordonnés	R0140	12 000 K€			12 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	93 128 K€	81 128 K€		12 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	93 128 K€	81 128 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	93 128 K€	81 128 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	93 128 K€	81 128 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	83 318 K€	81 128 K€		2 190 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	43 794 K€				
Minimum de capital requis	R0600	10 949 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	213%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	761%				

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	81 128 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	80 747 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 625 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 625 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	15 931 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 197 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	990 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	29 180 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-11 887 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	38 410 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	5 384 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	43 794 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	43 794 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Radiance Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 883 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	12 551 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	100 971 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3 691 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 101 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	2 101 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	30 109 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	1 101 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	29 008 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	45 387 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	11 438 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	8 245 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	467 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	467 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-92 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-92 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-92 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	602 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 849 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 872 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 687 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	305 K€
Total de l'actif	R0500	135 097 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 161 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	2 161 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	1 117 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 045 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	27 257 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	21 256 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	19 706 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	1 550 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	6 001 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	5 743 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	258 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	187 K€
Provisions pour retraite	R0760	432 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 303 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 275 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 997 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 K€
Total du passif	R0900	49 625 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	85 472 K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	70 358 K€			70 358 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	10 280 K€			10 280 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	693 K€			693 K€
Net	R0200	79 944 K€			79 944 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	70 358 K€			70 358 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 280 K€			10 280 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	693 K€			693 K€
Net	R0300	79 944 K€			79 944 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	48 147 K€			48 147 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 474 K€			9 474 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	498 K€			498 K€
Net	R0400	57 122 K€			57 122 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	1 626K€			1 626K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-969K€			-969K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-2K€			-2K€
Net	R0500	659K€			659K€
Dépenses engagées	R0550	14 327K€			14 327K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				14 327K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-1 803 K€	17 K€		285 K€				1 K€	-1 499 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		17 K€		285 K€				1 K€	-1 499 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	-1 803 K€	17 K€		285 K€				1 K€	-1 499 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600	-1 803 K€	17 K€		285 K€				1 K€	-1 499 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		267 K€		171 K€					438 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		267 K€		171 K€					438 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-1 210 K€	-244 K€						-52 K€	-1 506 K€
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800	-1 210 K€	-244 K€						-52 K€	-1 506 K€
Dépenses engagées	R1900	120 K€	15 K€		1 K€				0 K€	136 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									136 K€

Radiane Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	70 358 K€					70 358 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	10 280 K€					10 280 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	693 K€					693 K€
Net	R0200	79 944 K€					79 944 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	70 358 K€					70 358 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 280 K€					10 280 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	693 K€					693 K€
Net	R0300	79 944 K€					79 944 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	48 147 K€					48 147 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 474 K€					9 474 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	498 K€					498 K€
Net	R0400	57 122 K€					57 122 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	1 626 K€					1 626 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-969 K€					-969 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	-2 K€					-2 K€
Net	R0500	659 K€					659 K€
Dépenses engagées	R0550	14 327 K€					14 327 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						14 327 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	-1 499 K€					-1 499 K€
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500	-1 499 K€					-1 499 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	-1 499 K€					-1 499 K€
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600	-1 499 K€					-1 499 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	438 K€					438 K€
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700	438 K€					438 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-1 506 K€					-1 506 K€
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800	-1 506 K€					-1 506 K€
Dépenses engagées	R1900	136 K€					136 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						136 K€

Radiance Mutuelle
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
Meilleure estimation brute	R0030	5 809 K€		-92 K€	26 K€	5 743 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 809 K€		-92 K€	26 K€	5 743 K€
Marge de risque	R0100	258 K€				258 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	6 067 k€	-92 k€		26 k€	6 001 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute				
Meilleure estimation brute	R0030			19 706 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			19 706 k€
Marge de risque	R0100	1 550 K€		1 550 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	21 256 K€		21 256 k€

Radiane Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-8 164 K€				-8 164 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-163 K€				-163 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-8 001 K€				-8 001 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	9 281 K€				9 281 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	71 K€				71 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 210 K€				9 210 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	1 117 K€				1 117 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	1 209 K€				1 209 K€
Marge de risque	R0280	1 045 K€				1 045 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	2 161 K€				2 161 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-92 K€				-92 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	2 253 K€				2 253 K€

Radiance Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement									
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220	51 782 K€	5 570 K€	126 K€	50 K€						
N-2	R0230	52 795 K€	6 503 K€	84 K€							
N-1	R0240	51 881 K€	5 313 K€								
N	R0250	51 608 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220	50 K€	
N-2	R0230	84 K€	
N-1	R0240	5 313 K€	
N	R0250	51 608 K€	
Total	R0260	57 056 K€	

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement									
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240		566 K€								
N	R0250	7 771 K€									

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	569 K€
N	R0250	7 815 K€
Total	R0260	8 384 K€

Radiance Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	29 418 K€			170 K€	
Fonds propres de base	R0020	85 472 K€			-119 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	85 472 K€			-119 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	26 210 K€			22 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	85 472 K€			-119 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 553 K€			6 K€	

Radiance Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	85 091 K€	85 091 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	85 472 K€	85 472 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	85 472 K€	85 472 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	85 472 K€	85 472 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	85 472 K€	85 472 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	85 472 K€	85 472 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	26 210 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 553 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	326%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1304%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	85 472 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	85 091 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	92 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	8 396 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	8 488 K€

Radiance Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	11 660 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 323 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	493 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	16 483 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 094 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	23 865 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 431 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-86 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	26 210 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	26 210 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Radiance Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 767 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 013 k€	78 141 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		621 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		5 618 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		192 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		19 731 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			12 744 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 388 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	26 210 k€
Plafond du MCR	R0320	11 795 k€
Plancher du MCR	R0330	6 553 k€
MCR combiné	R0340	6 553 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 553 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 767 k€	621 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 500 k€	3 710 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 125 k€	1 670 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 625 k€	928 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 625 k€	928 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	5 625 k€	3 700 k€

Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	845 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	8 988 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	70 219 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	2 659 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	43 978 K€
Obligations d'État	R0140	12 876 K€
Obligations d'entreprise	R0150	19 279 K€
Titres structurés	R0160	11 823 K€
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	23 346 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	236 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 904 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	415 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 975 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	96 346 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	15 088 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	15 088 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	13 326 K€
Marge de risque	R0590	1 761 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 089 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 935 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 083 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 317 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	27 512 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	68 834 K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	64 346 K€			64 346 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	64 346 K€			64 346 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	64 346 K€			64 346 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	64 346 K€			64 346 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	51 245 K€			51 245 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	51 245 K€			51 245 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	1 792K€			1 792K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	1 792K€			1 792K€
Dépenses engagées	R0550	9 756K€			9 756K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				9 756K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Mutuelle Renault
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	64 346 K€					64 346 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200	64 346 K€					64 346 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	64 346 K€					64 346 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300	64 346 K€					64 346 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	51 245 K€					51 245 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	51 245 K€					51 245 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	1 792 K€					1 792 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500	1 792 K€					1 792 K€
Dépenses engagées	R0550	9 756 K€					9 756 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						9 756 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

Mutuelle Renault
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Mutuelle Renault						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	552 K€				552 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	552 K€				552 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	12 774 K€				12 774 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 774 K€				12 774 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	13 326 K€				13 326 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	13 326 K€				13 326 K€
Marge de risque	R0280	1 761 K€				1 761 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	15 088 K€				15 088 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	15 088 K€				15 088 K€

Mutuelle Renault
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€							
N-2	R0230	48 976 K€	4 491 K€	64 K€								
N-1	R0240	49 511 K€	4 210 K€									
N	R0250	44 544 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220	31 K€	52 318 K€
N-2	R0230	64 K€	53 531 K€
N-1	R0240	4 210 K€	53 721 K€
N	R0250	44 544 K€	44 544 K€
Total	R0260	48 849 K€	204 113 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210			9 K€	5 K€							
N-3	R0220		110 K€	13 K€	2 K€							
N-2	R0230	5 745 K€	108 K€	37 K€								
N-1	R0240	5 901 K€	123 K€									
N	R0250	7 413 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	3 K€
N-2	R0230	47 K€
N-1	R0240	159 K€
N	R0250	7 415 K€
Total	R0260	7 624 K€

Mutuelle Renault

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

Mutuelle Renault

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	68 605 K€	68 605 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	68 834 K€	68 834 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	68 834 K€				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	68 834 K€				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	68 834 K€				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	68 834 K€				
Capital de solvabilité requis	R0580	19 511 K€				
Minimum de capital requis	R0600	4 878 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	353%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1411%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	68 834 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	68 605 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-552 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-552 K€

Mutuelle Renault

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	10 343 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 255 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	12 656 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 583 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	18 671 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 930 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 091 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	19 511 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 511 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Renault

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 651 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	13 326 k€	64 346 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 651 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	19 511 k€
Plafond du MCR	R0320	8 780 k€
Plancher du MCR	R0330	4 878 k€
MCR combiné	R0340	4 878 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	4 878 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	438 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 746 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	129 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	3 151 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	3 151 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	2 947 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	4 518 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 393 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	2 273 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	2 273 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 121 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 121 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	237 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	265 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 121 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	16 097 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	18 K€
Total de l'actif	R0500	35 315 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 415 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	7 415 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 976 K€
Marge de risque	R0590	440 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 700 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 700 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 576 K€
Marge de risque	R0640	124 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 870 K€
Provisions pour retraite	R0760	19 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	438 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	305 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 069 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 584 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	108 K€
Total du passif	R0900	23 961 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	11 354 K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	34 859 K€			34 859 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 515 K€			3 515 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	14 367 K€			14 367 K€
Net	R0200	24 007 K€			24 007 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	34 859 K€			34 859 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 515 K€			3 515 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	14 367 K€			14 367 K€
Net	R0300	24 007 K€			24 007 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	25 038 K€			25 038 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 053 K€			3 053 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	11 347 K€			11 347 K€
Net	R0400	16 744 K€			16 744 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-35K€			-35K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-32K€			-32K€
Net	R0500	-4K€			-4K€
Dépenses engagées	R0550	6 250K€			6 250K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				6 250K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Energie Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	34 859 K€					34 859 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 515 K€					3 515 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	14 367 K€					14 367 K€
Net	R0200	24 007 K€					24 007 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	34 859 K€					34 859 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 515 K€					3 515 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	14 367 K€					14 367 K€
Net	R0300	24 007 K€					24 007 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	25 038 K€					25 038 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 053 K€					3 053 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	11 347 K€					11 347 K€
Net	R0400	16 744 K€					16 744 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	-35 K€					-35 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	-32 K€					-32 K€
Net	R0500	-4 K€					-4 K€
Dépenses engagées	R0550	6 250 K€					6 250 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						6 250 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

Energie Mutuelle
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			1 576 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			1 121 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			455 k€
Marge de risque	R0100	124 K€		124 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	1 700 K€		1 700 k€

Energie Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	451 K€				451 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	201 K€				201 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	250 K€				250 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	6 525 K€				6 525 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 072 K€				2 072 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 453 K€				4 453 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	6 976 K€				6 976 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	4 703 K€				4 703 K€
Marge de risque	R0280	440 K€				440 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	7 415 K€				7 415 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	2 273 K€				2 273 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	5 143 K€				5 143 K€

Energie Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100	C0010											
	N-9	R0160											
	N-8	R0170											
	N-7	R0180											
	N-6	R0190											
	N-5	R0200											
	N-4	R0210											
	N-3	R0220											
	N-2	R0230											
	N-1	R0240											
	N	R0250											

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		C0170	C0180	
Précédentes	R0100			
	N-9	R0160		
	N-8	R0170		
	N-7	R0180		
	N-6	R0190		
	N-5	R0200		
	N-4	R0210		
	N-3	R0220		
	N-2	R0230		
	N-1	R0240		
	N	R0250		
	Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200										
	N-4	R0210										
	N-3	R0220										
	N-2	R0230										
	N-1	R0240										
	N	R0250										

		En fin d'année	
		C0360	
Précédentes	R0100		
	N-9	R0160	
	N-8	R0170	
	N-7	R0180	
	N-6	R0190	
	N-5	R0200	
	N-4	R0210	
	N-3	R0220	
	N-2	R0230	
	N-1	R0240	
	N	R0250	
	Total	R0260	

Energie Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 115 K€			24 K€	
Fonds propres de base	R0020	12 806 K€			-10 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	12 806 K€			-10 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	7 716 K€			2 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 854 K€			-10 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 500 K€				

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	11 125 K€	11 125 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 806 K€	11 354 K€		1 452 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	12 806 K€	11 354 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	12 806 K€	11 354 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	12 806 K€	11 354 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 854 K€	11 354 K€		500 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 716 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 500 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	166%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	474%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 354 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	11 125 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	863 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	863 K€

Energie Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	977 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 038 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	4 616 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 132 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 500 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 216 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 716 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	7 716 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Energie Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 348 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 358 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	7 716 k€
Plafond du MCR	R0320	3 472 k€
Plancher du MCR	R0330	1 929 k€
MCR combiné	R0340	1 929 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 500 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	10 162 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	630 214 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 085 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	60 840 K€
<i>Actions</i>	R0100	1 568 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 568 K€
<i>Obligations</i>	R0130	387 538 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	301 626 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	77 055 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	8 858 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	179 183 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	41 840 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	124 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	124 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-16 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	-16 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 230 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	843 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	17 108 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	3 380 K€
Total de l'actif	R0500	707 885 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	
<i>Marge de risque</i>	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	349 998 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	349 998 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	344 171 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	5 827 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	39 696 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	39 696 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	260 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	46 241 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	0 K€
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	807 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	15 539 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	40 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	40 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	492 541 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	215 344 K€

CMAV**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200				
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300				
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400				
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550				
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	6 272 K€	306 K€						6 578 K€
Part des réassureurs	R1420		39 K€						39 K€
Net	R1500	6 272 K€	267 K€						6 540 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	5 763 K€	248 K€						6 011 K€
Part des réassureurs	R1520		16 K€						16 K€
Net	R1600	5 763 K€	231 K€						5 995 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	26 064 K€	3 164 K€						29 228 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	26 064 K€	3 164 K€						29 228 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-17 074 K€	-3 079 K€						-20 153 K€
Part des réassureurs	R1720		0 K€						0 K€
Net	R1800	-17 074 K€	-3 079 K€						-20 153 K€
Dépenses engagées	R1900	3 037 K€	242 K€						3 280 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 280 K€

CMAV
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

	R1400	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	6 578 K€						6 578 K€
Part des réassureurs	R1420	39 K€						39 K€
Net	R1500	6 540 K€						6 540 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	6 011 K€						6 011 K€
Part des réassureurs	R1520	16 K€						16 K€
Net	R1600	5 995 K€						5 995 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	29 228 K€						29 228 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	29 228 K€						29 228 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-20 153 K€						-20 153 K€
Part des réassureurs	R1720	0 K€						0 K€
Net	R1800	-20 153 K€						-20 153 K€
Dépenses engagées	R1900	3 280 K€						3 280 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 280 K€

CMAV
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					39 696 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					-16 K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	394 185 K€				394 185 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	394 185 K€				394 185 K€
Marge de risque	R0100	5 827 K€				5 827 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-50 014 K€				-50 014 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	349 996 k€				389 694 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

CMAV**S.22.01****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	389 694 K€	50 014 K€		1 153 K€	
Fonds propres de base	R0020	255 344 K€	-35 550 K€		-732 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	227 946 K€	-35 470 K€		-668 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	25 204 K€	160 K€		129 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	216 983 K€	-35 180 K€		-702 K€	
Minimum de capital requis	R0110	8 196 K€	1 851 K€		150 K€	

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	15 995 K€	15 995 414			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	198 869 K€	198 869 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	255 344 K€	215 344 K€		40 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	255 344 K€	215 344 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	255 344 K€	215 344 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	227 946 K€	215 344 K€		12 602 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	216 983 K€	215 344 K€		1 639 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	25 204 K€				
Minimum de capital requis	R0600	8 196 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	904%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2648%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	215 344 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	16 475 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	198 869 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1 147 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 147 K€

CMAV**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	50 397 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 790 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 799 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040		Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 325 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	52 660 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 549 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-18 751 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-10 254 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	25 204 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	25 204 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie
Résultat
[MCR]

Activités en vie
Résultat
[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie
Résultat
[MCR]

Activités en vie
Résultat
[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		290 052 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		39 712 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	8 196 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	25 204 k€
Plafond du MCR	R0320	11 342 k€
Plancher du MCR	R0330	6 301 k€
MCR combiné	R0340	8 196 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	8 196 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Quatrem

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	699 037 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 921 473 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	365 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	20 252 K€
<i>Actions</i>	R0100	18 087 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	18 087 K€
<i>Obligations</i>	R0130	5 575 142 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	4 390 632 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	1 064 207 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	118 765 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	1 539 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	3 294 187 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	13 440 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	301 306 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	222 194 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-22 442 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-22 442 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	244 636 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	107 538 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	137 098 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	418 108 K€
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	180 762 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	146 120 K€
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	44 079 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	37 256 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	
Total de l'actif	R0500	10 970 335 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	862 189 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	-0 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	-0 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	862 189 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	758 067 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	104 122 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 525 704 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	737 816 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	729 401 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	8 415 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 787 888 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	5 519 832 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	268 056 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	306 657 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	306 657 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	17 601 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	76 954 K€
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	911 074 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	4 337 K€
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	170 595 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	34 377 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	74 831 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	321 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	321 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	15 780 K€
Total du passif	R0900	9 321 100 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 649 235 K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	643 767 K€	151 756 K€		795 523 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	140 432 K€	44 172 K€		184 604 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	57 738 K€	28 400 K€		86 137 K€
Net	R0200	726 462 K€	167 527 K€		893 989 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	658 451 K€	156 540 K€		814 990 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	197 694 K€	55 255 K€		252 949 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	115 744 K€	25 947 K€		141 691 K€
Net	R0300	740 401 K€	185 848 K€		926 249 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	501 606 K€	39 583 K€		541 188 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	161 210 K€	47 359 K€		208 569 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	79 892 K€	11 495 K€		91 387 K€
Net	R0400	582 924 K€	75 446 K€		658 370 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	3 173K€	46 522K€		49 695K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	248K€	-2 309K€		-2 062K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	3 421K€	44 213K€		47 634K€
Dépenses engagées	R0550	193 698K€	27 584K€		221 282K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				221 282K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	71 095 K€	124 095 K€	16 662 K€	116 904 K€			60 376 K€	389 132 K€
Part des réassureurs	R1420	9 727 K€			20 177 K€			7 403 K€	37 307 K€
Net	R1500		124 095 K€	16 662 K€	96 727 K€			52 972 K€	351 824 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	68 209 K€	121 420 K€	14 460 K€	118 791 K€			72 099 K€	394 980 K€
Part des réassureurs	R1520	11 294 K€	1 607 K€		19 641 K€			21 002 K€	53 543 K€
Net	R1600	56 916 K€	119 814 K€	14 460 K€	99 150 K€			51 097 K€	341 437 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	24 803 K€	187 788 K€	12 011 K€	43 531 K€	41 468 K€	17 655 K€	39 897 K€	367 153 K€
Part des réassureurs	R1620	5 246 K€	3 694 K€		3 503 K€	7 054 K€	5 151 K€	13 128 K€	37 775 K€
Net	R1700	19 557 K€	184 094 K€	12 011 K€	40 028 K€	34 414 K€	12 504 K€	26 770 K€	329 379 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	13 323 K€	20 439 K€	-10 649 K€	5 943 K€	51 251 K€	-1 695 K€	-1 615 K€	76 996 K€
Part des réassureurs	R1720	-179 K€	357 K€		-3 128 K€			791 K€	-2 160 K€
Net	R1800	13 502 K€	20 082 K€	-10 649 K€	9 071 K€	51 251 K€	-1 695 K€	-2 406 K€	79 155 K€
Dépenses engagées	R1900	16 992 K€	30 575 K€	2 649 K€	37 342 K€	22 222 K€	1 062 K€	4 149 K€	114 992 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								114 992 K€

Quatrem
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	795 523 K€					795 523 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	184 604 K€					184 604 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	86 137 K€					86 137 K€
Net	R0200	893 989 K€					893 989 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	814 990 K€					814 990 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	252 949 K€					252 949 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	141 691 K€					141 691 K€
Net	R0300	926 249 K€					926 249 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	541 188 K€					541 188 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	208 569 K€					208 569 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	91 387 K€					91 387 K€
Net	R0400	658 370 K€					658 370 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	49 695 K€					49 695 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-2 062 K€					-2 062 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500	47 634 K€					47 634 K€
Dépenses engagées	R0550	221 282 K€					221 282 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						221 282 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	389 132 K€					389 132 K€
Part des réassureurs	R1420	37 307 K€					37 307 K€
Net	R1500	351 824 K€					351 824 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	394 980 K€					394 980 K€
Part des réassureurs	R1520	53 543 K€					53 543 K€
Net	R1600	341 437 K€					341 437 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	367 153 K€					367 153 K€
Part des réassureurs	R1620	37 775 K€					37 775 K€
Net	R1700	329 379 K€					329 379 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	76 996 K€					76 996 K€
Part des réassureurs	R1720	-2 160 K€					-2 160 K€
Net	R1800	79 155 K€					79 155 K€
Dépenses engagées	R1900	114 992 K€					114 992 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						114 992 K€

Quatrem

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					306 657 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	5 437 170 K€		668 600 K€	249 558 K€	6 355 328 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	75 902 K€		43 233 K€	17 962 K€	137 098 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 361 268 K€		625 367 K€	231 596 K€	6 218 230 K€
Marge de risque	R0100	226 841 K€	23 755 K€		17 459 K€	268 056 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-778 716 K€		-22 616 K€	-34 163 K€	-835 496 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	4 885 295 k€	669 739 k€		232 854 k€	6 094 545 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		213 522 K€	789 867 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		19 958 K€	107 538 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		193 563 K€	682 328 k€
Marge de risque	R0100	933 K€	2 218 K€	8 415 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-14 323 K€	-60 466 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	33 678 K€	201 416 K€	737 816 k€

Quatrem						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-452 633 K€	-100 692 K€			-553 325 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-267 050 K€	-86 642 K€			-353 692 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-185 583 K€	-14 050 K€			-199 633 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	492 634 K€	852 172 K€			1 344 806 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	208 329 K€	124 449 K€			332 778 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	284 305 K€	727 723 K€			1 012 028 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	40 001 K€	751 480 K€			791 481 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	98 722 K€	713 674 K€			812 395 K€
Marge de risque	R0280	38 103 K€	65 911 K€			104 013 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-236 K€	-32 662 K€			-32 897 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	77 867 K€	784 730 K€			862 597 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-58 721 K€	37 807 K€			-20 914 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	136 588 K€	746 923 K€			883 512 K€

Quatrem

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											114 086 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	26 693 K€	45 677 K€	7 820 K€	580 K€	171 K€						
N-3	R0220	18 476 K€	45 385 K€		203 K€							
N-2	R0230	406 833 K€	232 768 K€	41 461 K€								
N-1	R0240	468 807 K€	196 150 K€									
N	R0250	378 332 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	114 086 K€	114 086 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	171 K€	80 941 K€
N-3	R0220	203 K€	73 682 K€
N-2	R0230	41 461 K€	681 062 K€
N-1	R0240	196 150 K€	664 957 K€
N	R0250	378 332 K€	378 332 K€
Total	R0260	730 403 K€	1 993 061 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					339 K€						
N-3	R0220				3 647 K€							
N-2	R0230		53 024 K€							89 K€		
N-1	R0240		484 588 K€					215 K€				
N	R0250	743 001 K€					211 K€	487 K€				

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	1 210 K€
N-8	R0170	91 K€
N-7	R0180	221 K€
N-6	R0190	517 K€
N-5	R0200	216 K€
N-4	R0210	346 K€
N-3	R0220	3 791 K€
N-2	R0230	55 925 K€
N-1	R0240	510 044 K€
N	R0250	772 444 K€
Total	R0260	1 344 806 K€

Quatrem

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 694 550 K€	928 851 K€		47 562 K€	
Fonds propres de base	R0020	1 970 235 K€	-716 813 K€		-44 953 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 970 235 K€	-716 813 K€		-44 953 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	661 795 K€	217 325 K€		7 376 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 708 797 K€	-776 375 K€		-44 953 K€	
Minimum de capital requis	R0110	297 808 K€	44 819 K€		3 815 K€	

Quatrem

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 138 809 K€	1 138 809 K€			
Passifs subordonnés	R0140	321 000 K€			321 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 970 235 K€	1 649 235 K€		321 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 970 235 K€	1 649 235 K€		321 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 970 235 K€	1 649 235 K€		321 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 970 235 K€	1 649 235 K€		321 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 708 797 K€	1 649 235 K€		59 562 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	661 795 K€				
Minimum de capital requis	R0600	297 808 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	298%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	574%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 649 235 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	510 426 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 138 809 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	133 626 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	39 628 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	173 255 K€

Quatrem

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	626 347 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	44 794 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	321 477 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	440 367 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-417 085 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 015 900 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	51 649 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-193 716 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-212 037 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	661 795 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	661 795 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Quatrem

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	140 243 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	98 486 k€	673 262 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	681 012 k€	171 937 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	1 011 k€	475 k€	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		166 820 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		4 093 031 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		489 520 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		306 657 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 422 045 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			21 906 211 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	307 063 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	661 795 k€
Plafond du MCR	R0320	297 808 k€
Plancher du MCR	R0330	165 449 k€
MCR combiné	R0340	297 808 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	297 808 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	140 243 k€	166 820 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	302 258 k€	359 537 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	136 016 k€	161 792 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	75 565 k€	89 884 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	136 016 k€	161 792 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	136 016 k€	161 792 k€

AUXIA

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	69 248 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 457 674 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	8 329 K€
<i>Actions</i>	R0100	554 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	554 K€
<i>Obligations</i>	R0130	724 738 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	490 798 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	233 940 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	724 054 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	81 304 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	139 180 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	411 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	411 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	138 769 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	134 813 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	3 956 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	593 353 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 930 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	186 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 878 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	15 223 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	2 384 977 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-3 074 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-3 074 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-3 435 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	362 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 850 194 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	126 630 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	124 771 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	1 859 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	1 723 564 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	1 705 541 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	18 023 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	81 434 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	81 434 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 202 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 766 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	119 749 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 540 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 190 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 959 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 968 K€
Total du passif	R0900	2 095 935 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	289 042 K€

AUXIA**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		16 460 K€		16 460 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		384 K€		384 K€
Net	R0200		16 077 K€		16 077 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		16 460 K€		16 460 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		384 K€		384 K€
Net	R0300		16 077 K€		16 077 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310		2 080 K€		2 080 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		246 K€		246 K€
Net	R0400		1 834 K€		1 834 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410		316K€		316K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		316K€		316K€
Net	R0500		0K€		0K€
Dépenses engagées	R0550		9 153K€		9 153K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				9 153K€

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	12 790 K€	124 318 K€	37 K€				84 465 K€	221 609 K€
Part des réassureurs	R1420	10 607 K€	800 K€						11 407 K€
Net	R1500		123 517 K€	37 K€				84 465 K€	210 203 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	12 790 K€	124 318 K€	37 K€				84 465 K€	221 609 K€
Part des réassureurs	R1520	10 607 K€	800 K€						11 407 K€
Net	R1600	2 183 K€	123 517 K€	37 K€				84 465 K€	210 203 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	10 797 K€	111 955 K€	5 732 K€				37 856 K€	166 340 K€
Part des réassureurs	R1620	8 700 K€	230 K€						8 929 K€
Net	R1700	2 097 K€	111 725 K€	5 732 K€				37 856 K€	157 411 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	1 393 K€	-9 120 K€	-4 773 K€				34 304 K€	21 804 K€
Part des réassureurs	R1720	991 K€	41 K€						1 032 K€
Net	R1800	402 K€	-9 162 K€	-4 773 K€				34 304 K€	20 772 K€
Dépenses engagées	R1900	-1 098 K€	24 877 K€	545 K€				8 385 K€	32 710 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								32 710 K€

AUXIA
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	16 460 K€						16 460 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	384 K€						384 K€
Net	R0200	16 077 K€						16 077 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	16 460 K€						16 460 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	384 K€						384 K€
Net	R0300	16 077 K€						16 077 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	2 080 K€						2 080 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	246 K€						246 K€
Net	R0400	1 834 K€						1 834 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	316 K€						316 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	316 K€						316 K€
Net	R0500	0 K€						0 K€
Dépenses engagées	R0550	9 153 K€						9 153 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							9 153 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	221 609 K€						221 609 K€
Part des réassureurs	R1420	11 407 K€						11 407 K€
Net	R1500	210 203 K€						210 203 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	221 609 K€						221 609 K€
Part des réassureurs	R1520	11 407 K€						11 407 K€
Net	R1600	210 203 K€						210 203 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	166 340 K€						166 340 K€
Part des réassureurs	R1620	8 929 K€						8 929 K€
Net	R1700	157 411 K€						157 411 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	21 804 K€						21 804 K€
Part des réassureurs	R1720	1 032 K€						1 032 K€
Net	R1800	20 772 K€						20 772 K€
Dépenses engagées	R1900	32 710 K€						32 710 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							32 710 K€

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					81 434 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 828 643 K€				1 828 643 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	3 956 K€				3 956 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	1 824 687 K€				1 824 687 K€
Marge de risque	R0100	18 023 K€				18 023 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-119 566 K€			-3 536 K€	-123 102 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	1 727 100 k€			-3 536 k€	1 804 998 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			124 771 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			134 813 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			-10 042 k€
Marge de risque	R0100	1 859 K€		1 859 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	126 630 K€		126 630 k€

AUXIA						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-4 508 K€			-4 508 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		316 K€			316 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-4 824 K€			-4 824 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		1 072 K€			1 072 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		95 K€			95 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		977 K€			977 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		-3 435 K€			-3 435 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		-3 846 K€			-3 846 K€
Marge de risque	R0280		362 K€			362 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		-3 074 K€			-3 074 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		411 K€			411 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-3 485 K€			-3 485 K€

AUXIA

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	58 K€	17 K€								
N-8	R0170	142 K€	34 K€								
N-7	R0180	179 K€	47 K€	1 K€							
N-6	R0190	265 K€	52 K€			1 K€					
N-5	R0200	310 K€	77 K€	8 K€							
N-4	R0210	357 K€	269 K€	1 K€							
N-3	R0220	812 K€	244 K€	17 K€	130 K€						
N-2	R0230	526 K€	242 K€	29 K€							
N-1	R0240	842 K€	548 K€								
N	R0250	1 269 K€									

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		30 K€
N-9	R0160	75 K€
N-8	R0170	176 K€
N-7	R0180	228 K€
N-6	R0190	318 K€
N-5	R0200	396 K€
N-4	R0210	757 K€
N-3	R0220	1 085 K€
N-2	R0230	798 K€
N-1	R0240	1 390 K€
N	R0250	1 269 K€
Total	R0260	6 522 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	1 066 K€									

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	1 072 K€
Total	R0260	1 072 K€

AUXIA

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 928 554 K€	123 102 K€		6 662 K€	
Fonds propres de base	R0020	289 042 K€	-87 501 K€		-3 894 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	289 042 K€	-87 501 K€		-3 894 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	84 607 K€	19 524 K€		3 299 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	289 042 K€	-87 501 K€		-3 894 K€	
Minimum de capital requis	R0110	38 073 K€	8 786 K€		1 485 K€	

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	74 546 K€	74 546 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	23 735 K€	23 735 077			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	190 761 K€	190 761 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	289 042 K€	289 042 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	289 042 K€	289 042 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	289 042 K€	289 042 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	289 042 K€	289 042 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	289 042 K€	289 042 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	84 607 K€				
Minimum de capital requis	R0600	38 073 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	342%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	759%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	289 042 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	98 281 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	190 761 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	21 074 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	4 824 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	25 898 K€

AUXIA**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	140 597 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	26 188 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	38 188 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	25 630 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-56 762 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	173 841 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	9 367 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-64 178 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-34 424 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	84 607 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	84 607 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 367 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			
	16 077 k€		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		49 500 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			475 069 k€
		1 542 288 k€	
		162 833 k€	
		81 434 k€	

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	50 866 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	84 607 k€
Plafond du MCR	R0320	38 073 k€
Plancher du MCR	R0330	21 152 k€
MCR combiné	R0340	38 073 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	38 073 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	49 500 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	82 334 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	37 050 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	20 583 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	37 050 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	37 050 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	20 156 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	147 053 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	101 267 K€
Obligations d'État	R0140	28 522 K€
Obligations d'entreprise	R0150	70 677 K€
Titres structurés	R0160	2 069 K€
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	34 084 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	11 703 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	9 900 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	128 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	128 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	83 915 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	19 150 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	19 150 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	64 765 K€
Santé similaire à la vie	R0320	38 829 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	25 936 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 619 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 231 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 087 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 784 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	60 K€
Total de l'actif	R0500	288 933 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	18 683 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	18 683 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	18 469 K€
Marge de risque	R0590	215 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	103 127 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	44 195 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	41 679 K€
Marge de risque	R0640	2 516 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	58 932 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	58 722 K€
Marge de risque	R0680	210 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	12 368 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	12 368 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 259 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	68 922 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	20 156 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 896 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	14 979 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 090 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	440 K€
Total du passif	R0900	255 922 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	33 011 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	22 249 K€	8 405 K€		30 654 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	182 K€	5 794 K€		5 976 K€
Net	R0200	22 067 K€	2 611 K€		24 678 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	21 898 K€	7 888 K€		29 785 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	529 K€	-61 K€		468 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	1 783 K€	3 380 K€		5 163 K€
Net	R0300	20 644 K€	4 447 K€		25 091 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	16 157 K€	3 716 K€		19 873 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	400 K€	-794 K€		-394 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	1 283 K€	-16 188 K€		-14 905 K€
Net	R0400	15 274 K€	19 110 K€		34 384 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410		-376K€		-376K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		-36K€		-36K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		3 717K€		3 717K€
Net	R0500		-4 129K€		-4 129K€
Dépenses engagées	R0550	4 964K€	2 448K€		7 412K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				7 412K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	2 492 K€	4 607 K€	214 K€	9 767 K€	4 025 K€			21 105 K€
Part des réassureurs	R1420	159 K€			9 601 K€	2 956 K€		111 K€	12 827 K€
Net	R1500		4 607 K€	214 K€	165 K€	1 069 K€		-111 K€	8 278 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	2 479 K€	4 607 K€	214 K€	9 086 K€	3 786 K€	95 K€	1 230 K€	21 497 K€
Part des réassureurs	R1520	1 879 K€	2 119 K€		8 083 K€	4 992 K€		1 218 K€	18 292 K€
Net	R1600	600 K€	2 488 K€	214 K€	1 003 K€	-1 206 K€	95 K€	12 K€	3 205 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 092 K€	4 538 K€	2 235 K€	4 742 K€	7 337 K€	1 211 K€	-1 285 K€	19 870 K€
Part des réassureurs	R1620	42 K€	11 071 K€		-2 827 K€	20 562 K€	35 K€	506 K€	29 390 K€
Net	R1700	1 050 K€	-6 533 K€	2 235 K€	7 569 K€	-13 224 K€	1 175 K€	-1 791 K€	-9 520 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	813 K€	825 K€	-2 135 K€	94 K€	-4 525 K€	-304 K€	2 370 K€	-2 862 K€
Part des réassureurs	R1720	1 300 K€	20 086 K€		-26 322 K€	-3 965 K€	45 K€	567 K€	-8 288 K€
Net	R1800	-488 K€	-19 262 K€	-2 135 K€	26 416 K€	-560 K€	-350 K€	1 803 K€	5 426 K€
Dépenses engagées	R1900	150 K€	942 K€	114 K€	1 236 K€	697 K€	9 K€	-157 K€	2 991 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								2 991 K€

Malakoff Humanis Assurances
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	30 654 K€					30 654 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	5 976 K€					5 976 K€	
Net	R0200	24 678 K€					24 678 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	29 785 K€					29 785 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	468 K€					468 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	5 163 K€					5 163 K€	
Net	R0300	25 091 K€					25 091 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	19 873 K€					19 873 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-394 K€					-394 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-14 905 K€					-14 905 K€	
Net	R0400	34 384 K€					34 384 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-376 K€					-376 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-36 K€					-36 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	3 717 K€					3 717 K€	
Net	R0500	-4 129 K€					-4 129 K€	
Dépenses engagées	R0550	7 412 K€					7 412 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						7 412 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	21 105 K€					21 105 K€	
Part des réassureurs	R1420	12 827 K€					12 827 K€	
Net	R1500	8 278 K€					8 278 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	21 497 K€					21 497 K€	
Part des réassureurs	R1520	18 292 K€					18 292 K€	
Net	R1600	3 205 K€					3 205 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	19 870 K€					19 870 K€	
Part des réassureurs	R1620	29 390 K€					29 390 K€	
Net	R1700	-9 520 K€					-9 520 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-2 862 K€					-2 862 K€	
Part des réassureurs	R1720	-8 288 K€					-8 288 K€	
Net	R1800	5 426 K€					5 426 K€	
Dépenses engagées	R1900	2 991 K€					2 991 K€	
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600						2 991 K€	

Malakoff Humanis Assurances

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					12 368 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	49 410 K€		8 372 K€	1 069 K€	58 850 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	24 831 K€		867 K€	239 K€	25 936 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	24 579 K€		7 505 K€	830 K€	32 914 K€
Marge de risque	R0100	156 K€	40 K€		14 K€	210 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-129 K€				-129 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	49 437 k€	8 411 k€		1 083 k€	71 300 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		1 583 K€	42 785 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 064 K€	38 829 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		519 K€	3 957 k€
Marge de risque	R0100	2 477 K€	3 K€	2 516 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-214 K€	-1 106 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	30 027 K€	1 372 K€	44 195 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-4 992 K€	-2 009 K€			-7 001 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 779 K€	-13 159 K€			-14 938 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 213 K€	11 150 K€			7 937 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	7 574 K€	19 050 K€			26 623 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 040 K€	32 048 K€			34 089 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 533 K€	-12 999 K€			-7 465 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	2 581 K€	17 041 K€			19 622 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	2 320 K€	-1 849 K€			471 K€
Marge de risque	R0280	61 K€	154 K€			215 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-466 K€	-687 K€			-1 153 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	2 176 K€	16 508 K€			18 683 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	261 K€	18 890 K€			19 150 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	1 915 K€	-2 382 K€			-467 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											29 K€
N-9	R0160						403 K€	319 K€	68 K€	15 K€	8 K€	
N-8	R0170					1 200 K€	1 050 K€	85 K€	33 K€	8 K€		
N-7	R0180			1 971 K€	1 130 K€	1 003 K€	92 K€	108 K€	17 K€			
N-6	R0190		2 978 K€	2 746 K€	203 K€	107 K€	31 K€					
N-5	R0200		7 186 K€	4 430 K€	396 K€	194 K€						
N-4	R0210	6 359 K€	8 003 K€	1 640 K€	872 K€	173 K€						
N-3	R0220	3 951 K€	5 235 K€	1 130 K€	530 K€							
N-2	R0230	10 307 K€	6 436 K€	1 679 K€								
N-1	R0240	11 562 K€	6 361 K€									
N	R0250	11 976 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	29 K€	356 K€
N-9	R0160	8 K€	813 K€
N-8	R0170	8 K€	2 375 K€
N-7	R0180	17 K€	3 192 K€
N-6	R0190	31 K€	6 065 K€
N-5	R0200	194 K€	13 337 K€
N-4	R0210	173 K€	17 047 K€
N-3	R0220	530 K€	11 309 K€
N-2	R0230	1 679 K€	18 422 K€
N-1	R0240	6 361 K€	17 923 K€
N	R0250	11 976 K€	11 976 K€
Total	R0260	21 006 K€	102 815 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				790 K€							
N-2	R0230		2 932 K€									
N-1	R0240		5 286 K€									
N	R0250	17 328 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	788 K€
N-2	R0230	2 969 K€
N-1	R0240	5 357 K€
N	R0250	17 510 K€
Total	R0260	26 623 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	134 178 K€	2 388 K€		932 K€	
Fonds propres de base	R0020	33 011 K€	-2 388 K€		-263 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	33 011 K€	-2 388 K€		-263 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	23 589 K€			37 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	33 011 K€	-2 388 K€		-263 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 200 K€				

Malakoff Humanis Assurances

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 092 K€	5 092 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	5 073 K€	5 073 445			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-720 K€	-720 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	33 011 K€	33 011 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	33 011 K€	33 011 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	33 011 K€	33 011 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	33 011 K€	33 011 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	33 011 K€	33 011 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	23 589 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 200 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	140%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	532%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	33 011 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	33 731 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-720 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	28 286 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 262 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	30 548 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	15 010 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 736 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	780 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	10 350 k€	Simplifications - SLT lapse risk
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-7 890 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	21 986 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 738 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-135 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 589 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	23 589 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Assurances

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 497 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 854 k€	23 093 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		3 813 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		1 853 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			24 029 k€
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			421 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			12 368 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			21 366 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			643 653 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 350 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	23 589 k€
Plafond du MCR	R0320	10 615 k€
Plancher du MCR	R0330	5 897 k€
MCR combiné	R0340	5 897 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 200 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 497 k€	1 853 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	10 540 k€	13 049 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	4 743 k€	5 872 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	2 635 k€	3 262 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	2 635 k€	3 262 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 635 k€	3 700 k€

MH Retraite Supplémentaire
S.02.01
Bilan

		Valeur
		C0010
Actifs		
Placements	R0030	1 246 569 K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	112 185 K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	
Autres placements	R0060	1 134 383 K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	1 540 K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	
Provisions d'assurance vie	R0110	
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	
Autres provisions techniques (vie)	R0180	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	
Créances	R0230	18 524 K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	18 353 K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	7 131 K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	11 222 K€
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	
Autres créances	R0280	170 K€
Personnel	R0290	
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	34 K€
Débiteurs divers	R0310	136 K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	
Autres actifs	R0330	5 054 K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	5 054 K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	68 134 K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	11 533 K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	
Autres comptes de régularisation	R0410	56 601 K€
Total de l'actif	R0420	1 339 820 K€
Passifs		
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	72 732 K€
Fonds propres	R0440	72 732 K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058 K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577 K€
Réserves de réévaluation	R0470	
Autres réserves	R0480	3 575 K€
Report à nouveau	R0490	63 K€
Résultat de l'exercice	R0500	2 459 K€
Autres fonds mutualistes	R0510	
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	
Subventions nettes	R0530	
Passifs subordonnés	R0540	
Provisions techniques brutes	R0550	1 242 339 K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	
Provisions d'assurance vie	R0570	1 181 996 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	4 520 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	55 823 K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	
Autres provisions techniques (vie)	R0640	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	1 395 K€
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	
Provisions (passifs non techniques)	R0680	386 K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	
Dettes	R0700	10 531 K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	94 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	
Emprunts Obligataires	R0730	
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	
Autres dettes	R0750	10 437 K€
Titres de créance négociables émis	R0760	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	9 520 K€
Personnel	R0780	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	249 K€
Créditeurs divers	R0800	668 K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	12 436 K€
Total du passif	R0820	1 339 820 K€

MH Retraite Supplémentaire
RP_05.01
Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	2 600K€		K€	K€	37 805K€	K€	40 405K€
Part des réassureurs	R1420	K€		K€				K€
Net	R1500	2 600K€		K€	K€	37 805K€	K€	40 405K€
Primes acquises								
Brut	R1510	2 532K€		K€	K€	22 189K€	K€	24 721K€
Part des réassureurs	R1520	K€						K€
Net	R1600	2 532K€		K€	K€	22 189K€	K€	24 721K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	918K€		K€	K€	60 834K€	10K€	61 762K€
Part des réassureurs	R1620	K€						K€
Net	R1700	918K€		K€	K€	60 834K€	10K€	61 762K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-1 882K€		K€	K€	19 170K€	148K€	17 436K€
Part des réassureurs	R1720	K€						K€
Net	R1800	-1 882K€		K€	K€	19 170K€	148K€	17 436K€
Dépenses engagées	R1900	375K€		K€	K€	8 217K€	7K€	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

MH Retraite Supplémentaire

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		Fraction non-vie	Fraction vie	TOTAL
		C0010	C0020	C0030
Exigence minimale de marge	R0010	0K€	46 400K€	46 400K€
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020			558 252 096
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030		72 732K€	
Réserves non engag./Primes capital	R0040		0K€	
Report à nouveau après affectation	R0050		0K€	
Emprunts fonds social complémen.	R0060		0K€	
-Actions propres	R0070		0K€	
-Frais d'acquisition non admis	R0080		0K€	
-Eléments incorporels au bilan	R0090		0K€	
Total A	R0100			72 732K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110		0K€	
à durée indéterminée	R0120	0K€		
à durée déterminée	R0130	0K€		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140		0K€	
Total B	R0150			0K€
Fraction du capital non versé	R0160		0K€	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170		485 520K€	
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180		0K€	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190		0K€	
Total C	R0200			485 520K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	15 467K€	3 700K€	15 467K€

AUXIA Assistance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 375 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	19 456 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	11 159 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	8 296 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	13 919 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 458 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	528 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	389 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	193 K€
Total de l'actif	R0500	38 943 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	579 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	579 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	264 K€
Marge de risque	R0550	315 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 460 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 741 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 048 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	12 828 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	26 115 K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110			12 522 K€	12 522 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200			12 522 K€	12 522 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210			12 704 K€	12 704 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300			12 704 K€	12 704 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310			3 439 K€	3 439 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400			3 439 K€	3 439 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550			4 346K€	4 346K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				4 346K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

AUXIA Assistance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	12 522 K€					12 522 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200	12 522 K€					12 522 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	12 704 K€					12 704 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300	12 704 K€					12 704 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	3 439 K€					3 439 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	3 439 K€					3 439 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	4 346 K€					4 346 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						4 346 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

AUXIA Assistance						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060				-817 K€	-817 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				-817 K€	-817 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160				1 081 K€	1 081 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				1 081 K€	1 081 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260				264 K€	264 K€
Total meilleure estimation — net	R0270				264 K€	264 K€
Marge de risque	R0280				315 K€	315 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340				579 K€	579 K€

AUXIA Assistance
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100											0 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200						0 K€					
N-4	R0210											
N-3	R0220			1 K€								
N-2	R0230		16 K€									
N-1	R0240	990 K€										
N	R0250	2 029 K€										

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours	C0180
R0100	0 K€	0 K€
R0160		
R0170		
R0180		
R0190	0 K€	0 K€
R0200		
R0210		
R0220	1 K€	1 K€
R0230	16 K€	16 K€
R0240	990 K€	990 K€
R0250	2 029 K€	2 029 K€
Total	3 036 K€	3 036 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	666 K€										

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
R0220		
R0230		
R0240		
R0250	670 K€	
Total	670 K€	

AUXIA Assistance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	579 K€			1 K€	
Fonds propres de base	R0020	26 115 K€			-1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	26 115 K€			-1 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	5 033 K€			1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	26 115 K€			-1 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 500 K€				

AUXIA Assistance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 780 K€	1 780 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	24 335 K€	24 335 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	26 115 K€	26 115 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	26 115 K€	26 115 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	26 115 K€	26 115 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	26 115 K€	26 115 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	26 115 K€	26 115 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	5 033 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 500 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	519%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1045%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	26 115 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	24 335 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 333 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 333 K€

AUXIA Assistance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	4 146 k€	Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	757 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 033 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 685 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	396 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 048 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 033 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 033 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA Assistance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 065 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	264 k€	11 956 k€		
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 065 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	5 033 k€
Plafond du MCR	R0320	2 265 k€
Plancher du MCR	R0330	1 258 k€
MCR combiné	R0340	1 258 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 500 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		



SGAM Malakoff Humanis : Société de groupe d'assurance mutuelle
Siège social : 21 rue Laffitte – 75009 PARIS – N°SIREN 844 914 887